



NUMÉRO 207

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2020

Appel nominal /

Désignation du secrétaire de séance /

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil municipal au maire /

Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} octobre 2020 /

Communication sur l'actualité GPSO /

1. Création d'un fonds d'aide exceptionnelle en faveur des acteurs bouloonnais de la culture /

2. Extension de l'exonération de redevance d'occupation du domaine public (RODP)
Exonération de droits de place des marchés d'approvisionnement /

3. Avis sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Boulogne-Billancourt /

4. Vente des locaux situés 12-14, avenue André Morizet 3-5, rue Carnot - Modification du bénéficiaire de la vente - Autorisation donnée au maire de signer les actes afférents /

5. Cession à l'Office Public Seine Ouest Habitat de locaux situés 17, rue des Quatre Cheminées - Autorisation donnée au maire de signer les actes correspondants /

6. Patrimoine privé - Acquisition d'un logement de type 2 situé 12, rue de Solferino - Autorisation donnée au maire de signer les actes correspondants

7. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Anonyme Publique Locale Val de Seine Aménagement (Année 2019) /

8. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Anonyme Publique Locale

Seine Ouest Aménagement (Année 2019) /

9. Approbation de l'avenant n°6 à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État, portant sur les autorisations d'urbanisme /

10. Personnel communal - Mesures diverses /

11. Renouvellement de conventions de mises à disposition de personnel et de matériel entre la Ville de Boulogne-Billancourt et l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et des conditions de refacturation des charges afférant /

12. Évolution des modalités d'organisation et d'exercice des fonctions en télétravail au sein de la commune de Boulogne-Billancourt /

13. Communication sur les rapports annuels des délégués de service public pour l'année 2019 – Rapport des travaux rendus par la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2019 /

14. Groupement de commandes entre l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest, la Commune de Boulogne-Billancourt et la Commune d'Issy-les-Moulineaux en vue de la passation de marchés de fournitures d'équipement pour les ASVP et les contrôleurs du stationnement /

15. Candidature au titre de « Ville amie des enfants » attribué par l'UNICEF - Autorisation donnée au maire de proposer la candidature de la Ville de Boulogne-Billancourt et de présenter un plan d'action municipal pour la période 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse /

16. Attribution d'une subvention à I3F pour la réalisation de 103 logement locatifs sociaux sur le lot D5 et approbation du projet de convention de réservation correspondant /

17. Attribution d'une subvention à I3F pour la réalisation de 12 logement locatifs sociaux au 201 rue Gallieni et approbation du projet de convention de réservation correspondant /

18. Approbation du projet de convention de réservation entre la Ville et I3F pour la réservation de 2 logements, 642 rue Yves Kermen /

19. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réalisation de 8 logements sociaux au 17 rue des 4 cheminées /

20. Attribution d'une subvention à Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la réalisation de 6 logements sociaux au 50 rue du Dôme et approbation du projet de convention de réservation correspondant /

21. Approbation du projet de convention de réservation entre la Ville et SOHP pour la réservation de 18 logements, 11 rue de Clamart /

22. Approbation du projet de convention de réservation entre la Ville et SOHP pour la réservation de 7 logements, 83 rue de Sèvres et 164/204 avenue du Maréchal Juin /

23. Attribution d'une subvention à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement 92 (SNL 92) pour l'acquisition-amélioration d'un logement social sis 19 rue Béranger à Boulogne-Billancourt /

24. Modification de la sectorisation scolaire pour la rentrée 2021/2022 /

25. Lancement d'un diagnostic de territoire sur l'offre de soins en libéral - Autorisation donnée au maire de signer la convention tripartite avec l'URPS Médecins libéraux d'Île-de-France et de l'ARS Île-de-France /

26. Dérogations au principe du repos dominical année 2021 /

27. Transfert à la société SEQENS de la garantie d'emprunt accordée à la SA HLM Maisons Saines – Air et Lumière par la Ville /

28. Mise en place de la nomenclature M 57, Convention de CFU, Audit partenarial dans le cadre de la fiabilisation des comptes /

29. Communication du montant définitif au titre de l'année 2020 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé par la ville de Boulogne-Billancourt à l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest /

30. Grand Paris Seine Ouest - Adoption du Pacte Financier et Fiscal /

31. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2021 - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de la contractualisation au titre de l'exercice 2021 /

32. Conventions d'objectifs, de mise à disposition de locaux et/ou de mise à disposition d'installations sportives entre la Ville et les associations dont la subvention et/ou les avantages en nature excèdent le seuil des 23 000 euros - Autorisation donnée au maire pour signer les conventions correspondantes ainsi que les éventuels avenants /

33. Communication sur les rapports annuels des syndicats intercommunaux et de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2019 /

Séance du 17 décembre 2020

Le 17 décembre 2020 à 18h00, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le maire individuellement et par écrit le 11 décembre 2020.

Monsieur BAGUET, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Alain MATHIOUDAKIS, Mme Béatrice BELLARD, M. Thomas CLEMENT, Mme Elisabeth DE MAISTRE, M. Michel AMAR, Mme Emmanuelle BONNEHON, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle JULIARD-GENDARME, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Dorine BOURNETON, M. Claude ROCHER, Mme Agathe RINAUDO, Mme Cathy VEILLET, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Joumana SELFANI, M. Olivier CARAGE, Mme Laurence DICKO, M. Sébastien POIDATZ, Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, M. Sidi DAHMANI, Mme Stéphanie MOLTON, M. Maurice GILLE, Mme Blandine DE JOUSSINEAU, M. Bertrand AUCLAIR, Mme Constance PELAPRAT, M. Philippe MARAVAL, Mme Charlotte LUKSENBERG, M. Yann-Maël LARHER, Mme Marie-Laure FOUASSIER, M. Guillaume BAZIN, Mme Marie THOMAS, M. André DE BUSSY, M. Antoine DE JERPHANION, Mme Caroline PAJOT, Mme Clémence MAZEAUD, M. Evangelos VATZIAS, Mme Bai-Audrey ACHIDI, Mme Judith SHAN, M. Bertrand RUTILY, Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT, M. Rémi LESCOEUR.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉ(S) :

M. Bertrand-Pierre GALEY qui a donné pouvoir à Mme Béatrice BELLARD
M. Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. Gauthier MOUGIN
M. Hilaire MULTON qui a donné pouvoir à M. Antoine DE JERPHANION

Madame Constance PELAPRAT a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir à toutes et à tous. Je vous remercie de cette belle présence. Cela prouve d'une part que vous êtes en bonne santé, et d'autre part que vous vous intéressez aux affaires communales.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

M. BAGUET : Avez-vous des commentaires à faire concernant ce procès-verbal ? Oui. Madame RAPILLY-FERNIOT, puis Monsieur DE JERPHANION.

Mme RAPILLY-FERNIOT : J'aimerais revenir sur la présentation de mon vœu, à la page 36 du document. Il est écrit que j'explique mon vœu après les annonces du gouvernement, alors que j'ai bien précisé que je l'avais présenté avant, puisque je l'avais déposé le lundi avant le conseil municipal. Il est en effet écrit « après » dans le compte-rendu. De fait, serait-il possible de corriger « après » par « avant » ?

M. BAGUET : Je ne comprends pas ce que vous me dites. Je suis à la page 36 du document. Pouvez-vous m'expliquer ?

Mme RAPILLY-FERNIOT : Il est écrit au tout début de la page 36 que je présente ce vœu « après les annonces du gouvernement », alors que je l'ai bien déposé avant.

M. BAGUET : Vous voulez donc que l'on remplace le mot « après » à la première ligne de votre intervention par le mot « avant » ?

Mme RAPILLY-FERNIOT : Exactement.

M. BAGUET : D'accord. Il n'y a pas de problème pour faire cette modification. Nous vous faisons confiance sur parole. Nous n'allons pas réécouter l'enregistrement.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Merci.

M. BAGUET : Monsieur DE JERPHANION.

Monsieur DE JERPHANION : Merci beaucoup. Bonsoir Monsieur le maire, bonsoir à tous. Cela va peut-être vous faire sourire, mais j'aimerais apporter une modification à la page 10 de ce procès-verbal, dans le deuxième paragraphe de mon intervention. Il est écrit « de nous y perdre à force d'enfiler les instances », alors que j'ai bien dit « de nous y perdre à force d'empiler les instances ». J'ai peut-être fait un lapsus à ce moment-là et je m'en excuse. Je sais que certains Boulonnais lisent les PV des conseils municipaux et je ne voudrais pas que mes propos soient mal interprétés à cause d'une simple petite lettre.

M. BAGUET : Je pense effectivement qu'il s'agit d'un problème d'audition. Nous allons corriger. Là aussi, nous vous

faisons confiance. Y a-t-il d'autres remarques ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

En l'absence d'autres commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Comme d'habitude, ce document vous a été remis sur table. Comme vous pouvez le constater, il y a encore eu de nombreuses actions menées par GPSO (Grand Paris Seine Ouest). Nous reviendrons d'ailleurs sur l'une d'entre elles un peu plus tard, avec l'aide apportée aux commerçants de GPSO, et donc de Boulogne-Billancourt. Je rappelle en effet que nous avons reconduit le dispositif d'exonération des loyers et des remboursements d'emprunts que nous avons mis en place pour le mois d'avril 2020, sur le mois de novembre, et que nous l'avons également étendu aux professionnels de santé. D'autre part, nous avons aussi repoussé les délais de dépôts de dossiers, sachant que 392 commerçants nous ont sollicités à ce jour pour un montant total de plus de 3 millions d'euros d'aides du Département sur l'ensemble de la Ville, et que 357 dossiers ont déjà été validés. J'ajoute que les commerçants-artisans ont jusqu'au mois de juin 2021 pour nous transmettre leurs demandes.

Concernant le volet « cadre de vie », et plus précisément les collectes, GPSO a élargi l'application permettant de connaître « tous les services à proximité de chez vous ». S'agissant des illuminations de Noël et de la collecte des sapins à Boulogne-Billancourt, il est rappelé que nous disposons d'endroits adaptés pour les récupérer et pour les reconditionner, et qu'il ne faut pas hésiter à passer le message à vos voisins et à vos proches. Certains abandonnent encore ces sapins au pied de leur immeuble, alors qu'ils ont tout juste 100 ou 150 mètres à faire pour les déposer dans ces espaces. Il serait donc préférable que chacun fasse des efforts en ce sens, d'autant que cette collecte rencontre un véritable succès chaque année.

D'autre part, cette communication vous rappelle également que toutes nos équipes seront mobilisées à tout moment pendant cet hiver en cas de neige, et que nous avons déjà anticipé les stocks de sel. D'ailleurs, ces provisions sont désormais plus proches de GPSO, puisque nous disposons maintenant d'un premier stock d'urgence à proximité et d'un second stock situé à Rouen.

Pour ce qui est de la collecte des déchets électriques et électroniques, il s'agit là aussi d'un véritable succès, puisque nous avons ramassé 35 tonnes de déchets lors des 29 collectes réalisées. Les prochaines collectes auront lieu le 23 janvier et le 20 mars prochain.

S'agissant du volet « environnement », GPSO continue d'accompagner nos concitoyens en visioconférence et en vidéo directe – puisque nous ne pouvons plus nous réunir

en présentiel – dans le cadre de la plantation d'arbres et de végétaux divers. Nous avons également mis en place un dispositif d'aide à l'emploi sur le territoire avec Seine Ouest Entreprises, et celui-ci semble bien fonctionner. J'ai effectivement rencontré un chef d'entreprise accompagné par Seine-Ouest Entreprises, qui m'expliquait avoir fait tous ses recrutements par le biais de cette structure. Cela signifie aussi que nos agences locales sont parfois plus efficaces que celles de l'Etat. Cependant, je n'insisterai pas sur ces notions de proximité et d'excellence qui nous sont chères.

Concernant GPSO Energies enfin, sachez que la conférence organisée le 10 décembre dernier a elle aussi rencontré un véritable succès. Je rappelle que GPSO verse également des dotations en matière de rénovation énergétique, notamment pour les façades d'immeubles. Nous avons même été primés à ce titre pour la rénovation de la façade de l'immeuble situé à l'angle de la Route de la Reine et de l'avenue André Morizet, juste à côté du petit manège. Avez-vous des questions à poser concernant ces communications ? (Il n'y en a pas).

Par ailleurs, mes chers collègues, je rappelle que le Président Valéry GISCARD D'ESTAING nous a quittés le 2 décembre dernier, et que nous lui avons déjà rendu hommage dans le hall de la Mairie. Je remercie d'ailleurs tous les élus, ainsi que les agents de la Ville et les Boulonnais qui se sont joints à cet hommage. Nous lui avons également rendu hommage lors du Conseil de territoire de GPSO, et je vous propose maintenant de lui rendre hommage au sein de notre Conseil municipal.

Ce Président de la Vème République a considérablement modernisé notre société. Je pense notamment à toutes les actions qu'il a réalisées en faveur de la jeunesse, à la majorité à 18 ans, ou encore au droit des femmes. Je rappelle en effet qu'il a instauré le divorce par consentement mutuel, et qu'il a aussi supprimé l'autorisation nécessaire aux femmes pour travailler – puisque les femmes devaient auparavant avoir l'autorisation de leur mari pour pouvoir travailler. C'était en 1974, c'est-à-dire il n'y a pas si longtemps. Bien entendu, il faut également ajouter la Loi Veil. Bref, il a beaucoup apporté, sans oublier qu'il a aussi été précurseur en matière d'indépendance énergétique de notre pays.

C'était également un européen convaincu et l'Europe a beaucoup progressé grâce à lui. Je rappelle qu'il était le père de l'Ecu, au démarrage, qui est ensuite devenu l'Euro dont nous nous servons tous aujourd'hui. Je crois que nous avons un peu oublié tout ce qu'il a réalisé et il était important de le rappeler aujourd'hui. Je vous propose donc de consacrer une minute de silence en hommage à Valéry GISCARD D'ESTAING.

18 heures 15 : minute de silence.

M. BAGUET : Je vous remercie. Parmi les autres nouvelles tristes, je voulais aussi vous informer du décès de Casia FUSINA, le lundi 14 décembre dernier. C'était l'épouse de notre

Séance du 17 décembre 2020

collègue Marc FUSINA, qui a siégé pendant très longtemps au sein de notre assemblée. Nous lui transmettons donc nos condoléances attristées au nom du Conseil municipal.

En contrepartie, nous avons aussi de bonnes nouvelles, puisque Madame Bai-Audrey ACHIDI a mis au monde un petit Harry, son troisième petit garçon. Nous vous félicitons. Applaudissements.

M. BAGUET : J'aimerais par ailleurs vous donner quelques informations avant d'entamer notre ordre du jour, car je lis de ci, de là, que Boulogne-Billancourt est une ville mal gérée dans laquelle il ne fait pas bon vivre. Tout d'abord, sachez que le tribunal administratif a validé les élections municipales le 10 décembre dernier, malgré le recours de Madame Anne-Sophie CATALAN. Les résultats du mois de mars ont donc été confirmés. Je regrette un peu que certains fassent perdre inutilement du temps à la justice, qui a déjà beaucoup d'autres soucis à traiter, d'autant que 16 villes du département des Hauts-de-Seine ont également fait l'objet de recours. D'ailleurs, neuf élections ont été confirmées parmi les neuf premiers jugements rendus. Autrement dit, aucun de ceux qui ont voulu faire annuler des élections n'ont obtenu gain de cause. Je dis cela pour les « enragés » des recours ou des procédures.

Parmi les autres bonnes nouvelles, je voudrais aussi remercier Yann et Anne-Sophie CHAUVIERE, ainsi que Laurence et Franck VIBOT, pour la collecte de la Banque alimentaire. Je remercie également toutes celles et ceux qui ont participé à cette opération, puisque nous avons battu le record absolu. Je rappelle en effet que nous avions franchi les 50 tonnes de collecte pour la première fois en 2011, et que ce chiffre avait légèrement diminué les années suivantes – avec 42 tonnes en 2019. Or, nous avons collecté 53 tonnes cette année, ce qui fait une nouvelle fois de Boulogne-Billancourt la ville la plus généreuse d'Île-de-France, ce dont nous pouvons nous féliciter. Donc Boulogne-Billancourt est une ville généreuse.

D'autre part, nous venons également de recevoir cette semaine le label régional de la ville Amie des animaux, dont le jury, qui était composé d'associations et de personnes engagées pour la défense de la vie animale, était présidé par Valérie PÉCRESSÉ. C'est la première fois que nous obtenons ce label. Nous venons également d'obtenir un autre label pour la première fois, puisque nous faisons désormais partie du palmarès des villes prudentes au titre de la sécurité routière. Enfin, nous avons aussi obtenu le titre de la ville la mieux gérée de France pour la troisième année consécutive, avec le label Odis-Société générale. Voilà pour une ville dans laquelle il ne fait pas bon vivre.

Applaudissements.

M. BAGUET : Enfin, j'ajoute que nous avons signé hier le contrat Enfance-Jeunesse 2019-2022 avec la directrice et le président de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

des Hauts-de-Seine. Ce contrat nous rapportera plus de 9.5 millions d'euros, soit un million d'euros de plus que le précédent contrat 2016-2019. La directrice de la CAF a même rappelé que nous étions la ville des Hauts-de-Seine qui avait l'offre de places en crèche la plus importante de toutes les communes du département à l'occasion de la remise de prix. Bref, nous couvrons un champ relativement large, puisque nous sommes bons sur la petite enfance, sur les animaux, sur la sécurité routière ou encore sur les finances. Voilà donc le message que je voulais faire passer pour une ville désagréable. Cela fait du bien de recevoir tous ces prix et ces labels pour ces fêtes de fin d'année. Peut-être que tout cela est simplement dû au travail de l'ensemble des équipes municipales et des élus de la Ville ? Peut-être y sommes-nous juste pour quelque chose ? Cela étant dit, je vous propose de passer à notre ordre du jour.

1. CRÉATION D'UN FONDS D'AIDE EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DES ACTEURS BOULONNAIS DE LA CULTURE

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Nous sommes là aussi l'une des rares villes de France à proposer aujourd'hui un fonds d'aide exceptionnelle en faveur des acteurs boulonnais de la culture. Comme je vous l'ai dit, nous faisons beaucoup pour les commerçants, pour les artisans et pour les restaurateurs. Néanmoins, il ne faut pas non plus oublier une autre catégorie professionnelle en grande difficulté et qui souffre beaucoup, celle des intermittents du spectacle. Vous savez que c'est un sujet qui m'est cher, puisque j'ai défendu seul le mouvement des intermittents pendant des années au Parlement, parmi la CGT et toutes les autres personnes engagées. Nous étions seulement deux députés de Droite à siéger dans ce groupe de travail, le maire de Versailles et moi-même, avec également Noël MAMERE. J'ai donc beaucoup œuvré pour les intermittents du spectacle, et nous allons continuer dans ce sens sans faire de vœux pieux, même s'il serait bien que l'activité culturelle reprenne.

Concrètement, nous allons mettre en place un fonds d'aide de 250 000 euros. Ce fonds sera ouvert en priorité aux intermittents du spectacle et à tous les membres de la création artistique. Je pense notamment aux éclairagistes, aux scénaristes, aux preneurs de son, aux musiciens ou encore aux comédiens. Bref, je pense à toutes ces catégories qui souffrent d'une part de ne pas pouvoir s'exprimer et créer comme elles le voudraient, et d'autre part de ne pas pouvoir rendre compte de leur création à nos concitoyens, car c'est certainement ce manque de contact avec leur public qui les frustre le plus. De fait, l'ouverture de ce fonds est une bonne chose pour eux. A ce jour, seul le département du Calvados a mis en place de type de dispositif, et nous devons être la première ville de France à le faire. Je crois même qu'une autre ville est en train de nous copier – et tant mieux pour le monde de la culture et du spectacle –, celle d'Orléans. Nous pouvons donc nous honorer de mettre en place ce fonds d'aide à la culture.

Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

Mme. LUKSEMBERG, rapporteur de la Commission des affaires générales et sociales : Le groupe Ecologistes et solidaires s'interroge quant au mode de sélection des artistes qui seront retenus dans le cadre de ce fonds d'aide, et souhaite savoir de quelle façon un suivi des projets sera communiqué. Il est répondu qu'un appel à candidatures a d'ores et déjà été lancé par le biais d'un article paru en double page dans le numéro de décembre 2020 du BBI (Boulogne-Billancourt Informations). Les artistes désirant soumettre des projets sont invités à contacter directement la Ville. Les intermittents du spectacle, artistes et techniciens, sont ainsi tout particulièrement concernés. Différents dispositifs permettront de les programmer dès que possible, en extérieur ou dans des équipements municipaux. Des actions qui ne manqueront pas d'être relayées auprès du plus grand nombre par le service Communication.

S'agissant de commandes publiques d'œuvres, des cahiers des charges spécifiques seront publiés et largement diffusés pour favoriser les participations. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et solidaires a indiqué que la création du fonds d'aide aux acteurs bouloonnais de la culture était une bonne chose. Il a fait part de ses questions sur le critère de sélection des projets, et souhaite savoir s'ils seront retenus par une commission idoine. Les différentes actions portées par ce fonds ont été rappelées par André DE BUSSY, membre de la commission et conseiller municipal délégué à la culture. La délibération présentée ce soir fixe un cadre. Les crédits seront portés par le budget 2021. Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci. Je ne comprends pas tout. Si l'on regarde le détail des actions prévues, très franchement je ne vois pas le caractère exceptionnel. Ce sont des actions que la Ville devrait faire non seulement depuis longtemps, mais aussi en temps ordinaire, au-delà de la crise sanitaire et économique. Je voudrais donc vous faire part de deux pistes, qui elles, pourraient en revanche revêtir un caractère exceptionnel. La première serait de repenser la réouverture du théâtre de l'Ouest parisien de Boulogne-Billancourt, que vous avez fermé en 2015. D'autre part mes chers collègues, ce qui serait si exceptionnel et si nécessaire serait de retrouver une scène théâtrale digne de notre ville, avec la possibilité pour les artistes locaux d'exprimer leurs talents dans des lieux remarquables.

Enfin, ce qui serait si exceptionnel et si nécessaire, Monsieur

le maire, mes chers collègues, serait de faire enfin le pari de la culture, avec une politique culturelle qui se construirait dans le temps et avec des objectifs clairs et ambitieux, tout en impliquant l'ensemble des acteurs, qu'ils soient publics ou privés. Donc ces effets d'annonce à courte vue et électoraliste n'ont pas beaucoup d'intérêt. Je regrette d'ailleurs que vous ayez annoncé triomphalement cette modeste mesure dans le BBI, alors que vous n'avez pas écrit une seule ligne sur la subvention pharaonique que vous avez votée le 1^{er} octobre dernier pour l'équipe de basket-ball de Levallois-Perret. Cependant, nous allons malgré tout voter une fois encore cette délibération, en regrettant votre manque d'ambition pour notre ville – qui, je le rappelle, est la première ville d'Île-de-France après Paris –, et en nous disant « c'est mieux que rien ».

M. BAGUET : Merci. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. EXTENSION D'EXONÉRATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) EXONÉRATION DES DROITS DE PLACE DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT

M. Pierre-Christophe BAGUET, maire, rapporteur

Comme je vous l'ai dit tout à l'heure dans les communications de GPSO, nous renouvelons donc l'opération d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public et l'étendons aux professions de santé.

Avis de la Commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci. Donc encore une fois, « c'est mieux que rien ». Il faut sortir de cette précision démocratique, qui consiste à dire à nos commerçants et à nos restaurateurs qu'ils ne paieront rien entre telle et telle date, mais qu'ils paieront entre celle-ci et celle-là alors que leur chiffre d'affaires est en forte baisse. Cette délibération rappelle en effet cette classification bureaucratique et administrative, entre les commerces essentiels et les commerces non essentiels. Je rappelle que nous traversons une crise économique qui va s'intensifier dans les prochains mois, et qui laissera beaucoup de nos concitoyens et d'entrepreneurs sur le carreau.

En temps de crise, les pouvoirs publics doivent prendre les décisions qui s'imposent pour sauver l'activité économique et assurer les recettes fiscales futures. Il est donc enfin temps de faire le tri entre les dépenses publiques essentielles, comme l'exonération de cette redevance pendant un an

Séance du 17 décembre 2020

que nous vous avons proposée lors du Conseil municipal du 1^{er} octobre dernier et que vous avez refusée, et les dépenses publiques non essentielles, comme cette subvention de plus d'un million d'euros à l'équipe de basket-ball de Levallois-Perret et la construction de son stade de plusieurs dizaines de millions d'euros. Gouverner, c'est choisir, rappelait Pierre MENDES-FRANCE. Nous choisissons pour notre part le soutien aux entreprises et aux commerces durement atteints, afin de préserver la qualité de vie de nos quartiers et assurer la pérennité des recettes fiscales, et non servir des intérêts étrangers aux Boulognais, qu'ils payent déjà très chers avec leurs impôts.

M. BAGUET : Merci. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci pour ce soutien unanime aux commerçants et artisans, ainsi qu'aux intermittents du spectacle.

3. AVIS SUR LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues. Dans le cadre de la modification du Plan local d'urbanisme (PLU) de Boulogne-Billancourt, le Conseil municipal est chargé de donner son avis. Je rappelle que les procédures ont changé depuis les lois NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la république) et MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles), et que c'est désormais le Territoire qui est compétent en matière d'urbanisme. Paradoxalement, la Ville ne peut donner qu'un avis sur le PLU, ce qui est pour le moins étrange. Cependant, il s'agissait des contradictions du législateur de l'époque, qui n'en était pas à une près.

En toute hypothèse, ce PLU que nous avons déjà approuvé en territoire en décembre 2018 est un instrument vivant. Dans le même temps, je rappelle qu'une ville comme Boulogne-Billancourt, qui compte 120 000 habitants sur un territoire réduit, et qui voit se multiplier les projets et les évolutions desdits projets, doit adapter régulièrement ses règles d'urbanisme. D'ailleurs, n'importe quelle ville de cette taille comparable se livre à cet exercice. Pour l'anecdote, nous savions déjà qu'il fallait entamer cette modification lorsque nous avons voté la révision générale de notre PLU en décembre 2018, puisque de nouvelles questions avaient été soulevées entre le moment où la révision générale a été lancée et le moment où elle a été adoptée, et que celles-ci faisaient déjà l'objet d'une liste d'attente sur laquelle il fallait travailler.

C'est la raison pour laquelle ce document est aujourd'hui soumis à notre avis, sachant que celui-ci porte sur quatre

points et que j'ai déjà expliqué le problème de cet élément vivant – le PLU – en commission. Par ailleurs, et sans vouloir polémiquer, je regrette simplement avoir lu quelques tweets de personnes, qui étaient pourtant présentes à cette commission, posant des questions oiseuses concernant le fondement de ces modifications permanentes. Je le répète. Oui, un PLU est adopté, et oui un PLU doit évoluer, car la Ville se transforme très rapidement en une ville musée dans laquelle on ne peut strictement rien faire s'il n'évolue pas. C'est le principe d'un PLU. Vous pouvez interroger toutes les villes d'une taille comparable à la nôtre, il y a généralement une modification ou une révision simplifiée en moyenne tous les 18 mois, via soit les territoires, soit les collectivités d'agglomération. Par conséquent, essayons de faire un effort intellectuel pour comprendre ce à quoi nous tendons, plutôt que de faire de la critique systématique.

Les quatre points principaux de cette modification du PLU sont aujourd'hui indispensables. Je pense notamment au point n° 1, qui vise le schéma directeur du site classé Rothschild. Il est en effet indispensable si nous voulons progresser dans l'amélioration et la restauration du château Rothschild, et dans l'aménagement d'une partie du site classé. Je rappelle que ce point parle tout d'abord de la requalification des terrains situés à l'intérieur de la bretelle autoroutière de l'A13, dans laquelle nous avons des projets dont nous avons déjà abondamment parlé dans cette enceinte – comme la fusion des hôpitaux Raymond Poincaré et Ambroise Paré. Outre l'aménagement de cette bretelle, ce point porte également sur la protection du château Rothschild, qui, je le rappelle, est la propriété privée d'un fonds d'investissement. Or, ce fonds d'investissement a aujourd'hui l'intention de restaurer ce château, malgré les vicissitudes et les recours qui ont pu être déposés contre les différents permis de construire. Jusqu'à présent, ce château pouvait se voir agrémenter de 6 000 mètres carrés de constructibilité. Ce principe avait été autorisé par la Commission de la nature et de la protection des sites, pour permettre de trouver un équilibre économique dans la réhabilitation de ce château. Cependant, l'investisseur avait spontanément renoncé à l'époque. Cela étant, et afin que tous les mauvais esprits n'y trouvent par leur compte, le maire, président de GPSO, a demandé que les services fixent dans le marbre de ce règlement que ces 6 000 mètres carrés, qui étaient possiblement alloués au propriétaire du terrain, ne puissent pas être constructibles. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé d'instaurer une réserve foncière dans cette modification du PLU, qui empêchera toute constructibilité de part et d'autre du château à l'avenir. Quant à l'avenir du château, il est pour l'instant suspendu à la décision des juges, qui doivent rendre un jugement sur le permis de construire qui a été délivré. De son côté, l'investisseur a pris une garantie contre les recours pour pouvoir redémarrer ses travaux, notamment l'installation d'un parapluie. Cette grosse structure va lui permettre de mettre le château hors d'eau pendant quelques mois, avant le démarrage des travaux, et donc de sauver ce qui reste à sauver dans cet édifice.

Le deuxième point de la modification de ce PLU porte sur

la création d'un Palais omnisport, dont nous avons déjà abondamment parlé. D'ailleurs, j'ai bien compris que celui-ci ne faisait pas l'unanimité chez les grincheux. Pour autant, nous attendons cet établissement depuis 30 ans à Boulogne-Billancourt, qu'on nous a d'abord demandé de mettre sur l'Île Seguin pour le retirer ensuite. Or, une ville de la taille de Boulogne-Billancourt ne peut aujourd'hui se passer d'un tel équipement, que tous les sportifs attendent et qui doit trouver sa place dans le sud de la Ville. Il convient donc de modifier certaines règles pour cela.

D'autres règles ont par ailleurs pour but de favoriser la réalisation de logements sociaux à l'intérieur de deux périmètres EPFIF (Etablissement public foncier d'Île-de-France) notion bien connue de nous tous puisque nous en avons là aussi largement parlé. Il s'agit du périmètre Châteaudun et Gayssaud, et du périmètre rue de Paris, Rhin et Danube. Enfin, il s'agit également de créer un nouvel emplacement réservé au 19 quai de Stalingrad.

Quant au quatrième point, il permet de préserver et de développer la nature en ville, en préservant les continuités paysagères, et en renforçant la protection de certains arbres remarquables dans le quartier des Pins.

S'agissant du cinquième point, il concerne la possibilité donnée aux propriétaires d'immeubles de développer la production d'énergies renouvelables, en permettant l'installation sans préjudice des hauteurs de panneaux solaires.

Pour ce qui est du sixième point, nous permettons à nouveau la requalification paysagère et urbaine de deux secteurs urbains, dans lesquels nous essayons de bloquer les constructibilités pour préserver les îlots de fraîcheur existants.

Enfin, le point numéro 7 permet de se raccorder à des réseaux de communications électroniques à très haut débit, et le point numéro 8 rectifie certaines contradictions de termes sur lesquelles nous ne nous étions pas arrêtés en 2018, et que nous avons repérées au fur et à mesure de l'étude des permis de construire.

Après examen au cas par cas, et par décision de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) d'août 2020, l'ensemble de ces évolutions du PLU de Boulogne-Billancourt ne sont pas soumises à évaluation environnementale. J'ajoute qu'une enquête publique sera diligentée au mois de mars prochain pour permettre à tous les citoyens de s'exprimer sur l'ensemble de ces points, dont le vote sera ensuite soumis au Conseil de territoire.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Le groupe Ecologistes et solidaires demande si la délibération pourra être votée par article. Il est répondu que l'avis porte sur la globalité de la

modification du PLU de Boulogne-Billancourt. Avis favorable à l'unanimité, le groupe et Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN, Madame RAPILLY-FERNIOT, Monsieur LESCOEUR, Monsieur RUTILY, Monsieur DE JERPHANION et Monsieur VATZIAS.

Mme SHAN : Monsieur le maire, chers collègues, bonsoir. À peine deux ans après la validation du PLU de Boulogne-Billancourt, remplaçant celui de 2004, vous prévoyez d'en faire des modifications alors qu'il avait déjà été travaillé en 2011, puis en 2013. Bref, des années de réflexions qui n'auront donc pas permis d'en faire un outil abouti, et cela est bien dommage.

Il est difficile de dire aujourd'hui si ces modifications ont réellement pour objectif des évolutions positives dans le domaine de l'environnement, notamment sur des sujets tel que l'agriculture urbaine, que votre équipe avait ralliée lors de la campagne électorale, ou s'il s'agit simplement d'une modification « valise » qui porte pour l'essentiel sur le projet de Palais omnisport.

En créant un sous-secteur UAAPO, vous souhaitez supprimer la réglementation de l'emprise au sol sur cette parcelle (à l'article UAA9), et vous augmentez la hauteur totale à 31 mètres tout en supprimant le retrait en étage – c'est-à-dire la hauteur de couronnement. Fallait-il passer de manière urgente d'une hauteur de 28,5 mètres, dont 7,5 mètres de couronnement, à 31 mètres sans retrait ? Le Palais omnisport aurait donc le volume d'un immeuble de 10 étages à parois verticales. Ce n'est plus un stade mais un paquebot, qui pourra même n'inclure aucun espace vert, alors que le climat exige que nous ayons un objectif de zéro artificialisation nette. Et quand un des objectifs dans ce sous-secteur est de limiter les obligations minimales du PLU en matière de création de places de stationnement vélos pour les visiteurs (article UAA12-2-4), on comprend que les questions d'environnement attachées à cette modification ne sont qu'un maquillage.

Ces modifications au règlement ne remettront pas en cause l'économie générale du PLU, ne s'agissant pas d'une révision mais d'une modification de droit commun. La MRAE a donc conclu qu'une enquête environnementale n'était pas exigée. C'est un avis. Ce sera au Préfet de trancher.

En visant les articles L.153-39 et L.153-40 du code de l'urbanisme, vous nous notifiez aujourd'hui ce projet de modification avant ouverture de l'enquête publique. La modification de droit commun ne pourra, elle, être votée que lors d'une délibération motivée à l'issue de la période d'enquête publique. Nous vous donnerons l'avis de notre groupe à l'issue des prises de parole. Et pour ma part, je demande l'abandon de la création de ce sous-secteur UAAPO, et le maintien du secteur UAA existant.

M. BAGUET : Merci Madame SHAN. Madame RAPILLY-

Séance du 17 décembre 2020

FERNIOT.

Mme RAPILLY-FERNIOT : Monsieur le maire. Merci de me donner la parole au sujet de ce PLU que vous voulez modifier pour permettre la construction d'un Palais omnisport. A-t-on besoin de faire du sport et cela est-il important ? Bien sûr, et ce n'est pas du tout l'objet de notre opposition. En revanche, avons-nous besoin d'un Palais omnisport à Boulogne-Billancourt ? Non. Je ne le crois pas. Ce dont nous manquons cruellement à Boulogne-Billancourt, ce sont des espaces verts et non pas de tas de béton. Ce n'est pas moi qui le dis, mais l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Celle-ci affirme en effet que nous avons besoin de 12 mètres carrés d'espaces verts par habitant à proximité. Or, nous en sommes loin et même vraiment très loin à Boulogne-Billancourt, puisque nous ne sommes même pas à 5 mètres carrés d'espaces verts par habitant (et ce même en incluant les terrains de football en gazon synthétique).

Lorsqu'il reste un terrain vide, l'évidence ne peut plus être de bétonner. Lorsqu'il reste un terrain vide aujourd'hui, il serait bien de demander l'avis à l'ensemble des habitants. C'est pour cette raison que nous demandons l'organisation d'une consultation, pour permettre à toutes les Boulonnaises et à tous les Boulonnais de se prononcer sur ce qu'ils aimeraient voir sur ce dernier terrain libre du quartier du Trapèze.

Aujourd'hui, il est vraiment bien de grandir à Boulogne-Billancourt avec autant d'équipements culturels. Nous sommes d'ailleurs contents d'avoir la Seine musicale et des cinémas. En revanche, nous manquons aujourd'hui d'accès à la vie et aux insectes. Si nous avons tous envie que nos enfants puissent aller au cinéma, à la patinoire ou à la piscine, nous avons aussi tous envie qu'ils puissent marcher pieds nus dans l'herbe et voir par exemple une coccinelle s'envoler du bout de leurs doigts. Or, cela devient de plus en plus compliqué en Île-de-France.

Par ailleurs, et nous le savons puisque les scientifiques nous le rappellent régulièrement, nous souffrirons beaucoup moins des canicules si nous avons plus d'espaces verts. De même, nous aurons moins de conséquences liées au dérèglement climatique si l'eau peut s'infiltrer dans les sols, plutôt que de se polluer et ruisseler pour créer des inondations. D'autre part, nous savons aussi que les populations d'animaux et d'insectes disparaissent. D'ailleurs, un rapport de l'ONU affirme que 26 % des espèces sont menacées ou ont déjà disparu en France. Paradoxalement, la biodiversité reste encore protégée, et les espèces survivent mieux dans les villes, car il y a moins de pesticides. Il est donc important que nous créions des espaces en ville pour que cette biodiversité soit préservée. D'ailleurs, je me réjouis que Boulogne-Billancourt soit Ville amie des animaux. Cela signifie que vous êtes sensible à cette question.

Personnellement, je suis convaincue qu'il serait mieux d'avoir de la nature et un espace vert à cet endroit. Cependant, je sais aussi que ce n'est pas l'avis de tout le monde. Par

exemple, vous êtes convaincus que la ville a besoin d'un Palais omnisport. Cela étant, comme nous sommes en démocratie – et nous devrions tomber d'accord sur ce point –, ce devrait être aux Boulonnaises et aux Boulonnais de choisir en dernier ressort ce qu'ils veulent sur ce terrain. Ce n'est en effet pas rien de demander l'avis des Boulonnais pour 70 millions d'euros. Merci beaucoup.

M. BAGUET : Merci. Monsieur LESCOEUR.

M. LESCOEUR : Monsieur le maire. L'îlot V des anciennes usines Renault est la dernière friche industrielle de cette partie de Billancourt, malmenée depuis des années par des chantiers. Vous accélérez le mouvement avec ce PLU ciblé sur cet espace. Or, avant d'entrer dans cette modification du PLU, il nous semble urgent de mettre en action la démocratie participative et d'organiser au plus vite une vaste consultation de la population, notamment des riverains, car je ne crois pas que nous les ayons interrogés sur l'avenir de cette friche voisine. Y a-t-il même déjà eu une réunion de quartier consacrée à ce sujet ?

Les habitants du quartier du Pont-de-Sèvres font partie de ceux qui partent le moins en vacances en été, et je ne suis pas sûr qu'ils plébiscitent la construction d'un tel stade. Je pense, mais peut-être que je me trompe, et une consultation le dirait, qu'ils ont plus besoin et envie d'un espace aéré, îlot de fraîcheur de proximité, voire d'une mini forêt urbaine de près d'un demi hectare, ou même de jardins partagés.

Habitant le quartier de Billancourt depuis 45 ans, il m'arrive pourtant de m'aventurer à Boulogne Nord, et, parlant de ce projet de stade BALKANY, je n'ai pas perçu non plus un enthousiasme débordant à l'autre bout de Boulogne-Billancourt. Bref, au sortir de cette année difficile sur le plan sanitaire, alors que tous les indicateurs climatiques sont au rouge, et avant d'investir des dizaines de millions d'euros, nous insistons pour qu'une large consultation soit organisée au plus tôt sur ce projet.

D'autre part, j'aimerais également faire une petite intervention sur le terrain des Canadiens, situé en bordure de Rothschild. Je rappelle qu'il s'agit en réalité d'une réserve botanique de fait, puisque personne n'y pénètre depuis près de 40 ans. Or, je ne vois pas que nous protégeions cette zone unique de biodiversité dans le projet de modification du PLU. Peut-être ai-je mal lu ? Merci de me le confirmer.

M. BAGUET : Merci Monsieur LESCOEUR. Monsieur RUTILY.

M. RUTILY : Bonsoir Monsieur le maire, bonsoir chers collègues. Madame SHAN, Madame RAPILLY-FERNIOT et Monsieur LESCOEUR ont très bien résumé les enjeux environnementaux et démocratiques de ce projet. A ces dimensions, j'en ajouterai une troisième, toute aussi inquiétante à nos yeux, celle du modèle économique.

Nous parlons ici d'un projet de plus de 70 millions d'euros. C'est beaucoup d'argent, même pour une ville riche comme

Boulogne-Billancourt, une des villes les plus riches de France. Avec 70 millions d'euros, on pourrait faire bien des choses utiles aux Boulonnaises et aux Boulonnais. Avec 70 millions d'euros, combien d'équipements sportifs pourrions-nous rénover ? Avec 70 millions d'euros, combien pourrions-nous embaucher d'animateurs dans nos centres de loisirs ? Avec 70 millions, combien de Conseils municipaux pourrions-nous diffuser en direct, puisqu'il s'agissait visiblement d'une dépense impossible ? Mais la Ville a prévu de dépenser ces 70 millions d'euros pour la construction d'un Palais omnisport. Or, il va bien falloir amortir cet équipement. Pensez-vous réellement qu'il pourrait être rentabilisé avec les seuls matchs de l'équipe de basket-ball de Levallois-Perret ? Un match tous les quinze jours d'une équipe, qui, nous disent nos amis levalloisiens, peine à réunir plus de 1 500 spectateurs et 2 000 les soirs de grands matchs. Pour compléter, on nous annonce des sessions de sport. Si l'on peut espérer créer l'évènement une ou deux fois par an avec ces compétitions, mais cela ne répond pas à ma question, comment espère-t-on rentabiliser durablement cet équipement de 5 000 places ?

Il n'y aura pas d'autre solution. Il faudra diversifier l'activité et accueillir des spectacles, des concerts ou des conventions en tous genres, alors que ce nouvel équipement sera situé à 900 mètres de la Seine musicale, une salle de capacité similaire (6 000 places). A-t-on pensé aux conséquences de cette concurrence ? Comme toutes les salles de spectacle, la Seine musicale doit faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Son modèle économique est durablement fragilisé. Est-il raisonnable de la part de la commune, qui se dit si fière de l'accueillir, de lui créer une difficulté supplémentaire ? Et quel intérêt d'avoir deux salles de capacité similaire à proximité immédiate ?

Ce projet, nous le trouvons irresponsable. Il ne coche aucune case, ni environnementale, ni démocratique, ni sportive, ni économique. Il ne justifie aucunement les dérogations au PLU que l'on nous demande d'approuver ce soir. Nous aurions aimé – cela a été rappelé – un vote des articles séparé. Cela nous aurait permis de donner un avis favorable aux logements sociaux, à la nature en ville et aux énergies renouvelables. Mais puisqu'on nous demande d'accepter tout en bloc, ou de rejeter tout en bloc, nous émettrons un avis défavorable. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci beaucoup. Puisque je vais parler de sport, j'aimerais juste avoir une pensée émue pour Gérard HOULLIER et Christophe DOMINICI, deux Boulonnais qui nous ont quittés depuis le dernier Conseil municipal. Je pense en effet qu'il est important d'avoir une pensée pour eux et pour leurs proches en ce dernier conseil de l'année.

Sans transition, cette délibération n'est pour nous ni faite ni à faire, tout simplement parce que vous n'avez pas été élu pour cela. Premièrement donc, promesse non tenue, puisque vous n'avez pas été capable de tenir votre promesse validée par les Boulonnais de construire un Palais omnisport sur l'Île

Seguin. Et pourtant, vous vous réjouissez d'avoir eu recours à un juge administratif pour faire adopter un autre projet, qui, visiblement ne rassemble toujours pas les Boulonnais. J'ai d'ailleurs sur ma table – et je les tiens à votre disposition –, vos promesses électorales de mars 2020, et vous n'y assumez même pas la construction de ce stade en plein cœur de ville. C'est écrit noir sur blanc.

Deuxièmement, une dépense pharaonique avec l'argent public. Monsieur le maire, vous avez le droit d'être passionné de basket-ball, et vous avez le devoir de soutenir les clubs boulonnais. En revanche, vous n'avez pas le mandat d'utiliser l'argent du contribuable pour acheter et subventionner l'équipe de basket-ball de Monsieur BALKANY. Vous avez dit dans la presse que « le sport est le point noir de Boulogne-Billancourt ». Les sportifs de l'ACBB (Athlétic club de Boulogne-Billancourt) et des autres clubs apprécieront. D'autre part, vous avez aussi dit dans la presse que vous souhaitiez « un truc de fou ». Et bien mes chers collègues, nous y sommes. Plutôt que de soutenir le sport boulonnais, vous avez – j'allais dire comme un oligarque russe qui n'utilise pas sa fortune personnelle mais l'argent public –, acheté l'équipe professionnelle de basket-ball de Levallois-Perret, et décidé non seulement de lui accorder des subventions pharaoniques tous les ans, mais en plus de lui construire un stade, alors que notre ville est bordée d'équipements sportifs professionnels, comme le stade Pierre de Coubertin ou encore Roland Garros. Roland Garros, d'ailleurs, dont vous aviez critiqué la rénovation en condamnant cette « primauté du sport business sur le sport amateur ». Donc pour la cohérence du discours politique et du respect des électeurs, on repassera.

Mon dernier point concerne ce que nous ferions avec 70 millions d'euros, et 2 millions d'euros d'argent public par an. Et bien mes chers collègues, nous respecterions les promesses électorales que vous aviez faites, mais que vous n'avez pas tenues. Ce non-respect d'ailleurs des promesses électorales avait motivé notre candidature, avec ma liste aux dernières élections municipales. Voici donc ce que nous ferions avec plus de 70 millions d'euros d'argent public. Premièrement, nous rénoverions le commissariat. Certes, j'ai bien noté que le ministre de l'Intérieur était venu à Boulogne-Billancourt il y a quelques semaines, et que vous aviez pris une belle photo ensemble. Cependant, avez-vous parlé de la rénovation urgente du commissariat, car cela n'était pas indiqué sous la photo bien affichée dans le BBI ? Autre projet avec ces 70 millions d'euros, la rénovation du marché Billancourt. Je crois que c'était une promesse que vous aviez faite en 2008 et que vous aviez peut-être renouvelée en 2014. Vous pourriez d'ailleurs utiliser la parcelle en question pour déplacer provisoirement le marché pendant quelques mois, le temps des travaux, puisqu'il se situe à quelques centaines de mètres. Cela pourrait sans doute faire l'affaire.

Le dernier projet, qui je crois n'était pas une de vos promesses électorales, concerne évidemment la réouverture du théâtre de l'Ouest parisien, que vous aviez fermé je crois pour des

Séance du 17 décembre 2020

raisons budgétaires. Autrement dit, il n'y avait pas d'argent pour maintenir le théâtre de l'Ouest parisien mais il y en a en revanche pour payer l'équipe de basket-ball de Levallois-Perret.

Enfin, les 2 millions d'euros annuels que Boulogne-Billancourt versera à cette équipe de basket-ball, nous les utiliserions pour conduire une réelle politique du sport dans toutes ses composantes (sport plaisir, sport amateur et sport professionnel), en encourageant notamment la professionnalisation d'une ou plusieurs sections de l'ACBB, club qui a déjà porté notre ville au haut niveau et qui fait la fierté de tous les Boulonnais. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Monsieur VATZIAS.

M. VATZIAS : Monsieur le maire, chers collègues. Nous approuvons cette résolution mais je tiens à apporter quelques éclairages sur la position de notre groupe Une Nouvelle Energie pour Boulogne-Billancourt.

En effet, la résolution comporte différents sujets. Nous saluons la démarche de consultation publique qui sera mise en place. Nous saluons également l'impact social de ce PLU, notamment sur le foyer des migrants et sur les logements sociaux, ainsi que son impact environnemental et paysager.

Nous notons que ce PLU s'étend également au Palais omnisport. C'est un point sur lequel nous souhaitons apporter une attention particulière, car il n'était pas dans notre programme. Cette attention, nous la porterons particulièrement sur l'impact économique et social et sur l'emploi. Nous avons vraiment la volonté que ce projet, s'il se met en œuvre, puisse avoir un rayonnement positif sur ces aspects, et vous pouvez compter sur notre vigilance sur ces sujets.

M. BAGUET : Merci Monsieur VATZIAS. J'ai entendu tellement d'excès. Cependant, ce qui est excessif est insignifiant. J'aimerais simplement répondre par deux phrases. Premièrement, je crois qu'il n'y a pas une seule des listes candidates aux élections municipales de 2008 et de 2014 qui n'ait pas évoqué un grand équipement sportif sur l'Île Seguin et sur le Trapèze. Je rappelle en effet que c'était une demande unanime de toutes les listes en 2008 et en 2014. Je le dis pour mémoire car certains viennent d'arriver au conseil municipal. Deuxièmement, lorsque j'ai été élu maire en 2008, il était prévu un projet immobilier de 15 000 mètres carrés sur le terrain dit des canadiens, dont Monsieur LESCOEUR a parlé tout à l'heure. Je suis moi-même passé à la commission nationale de l'environnement en 2011. C'était d'ailleurs un moment très désagréable car j'ai été trituré dans tous les sens par les inspecteurs qui étaient présents. Au final, nous avons obtenu la réduction de ce programme de 15 000 à 6 000 mètres carrés, et nous vous proposons aujourd'hui de passer de 6 000 mètres carrés à zéro. Voilà les deux seules phrases que je voulais dire. Je mets aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité, les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous, pour Boulogne-Billancourt votant contre.

M. BAGUET : Merci. D'ailleurs, nous pourrions aussi ajouter une autre bonne nouvelle à propos du PLU, puisque certains d'entre vous ont fait des démarches en écrivant au Président de la République et au Premier ministre, ou en allant voir le Préfet, pour expliquer qu'il fallait bloquer les projets, notamment celui de la loi sur l'eau sur l'Île Seguin. Je suis désolé pour les auteurs de ces nombreuses démarches et du temps passé, puisque nous venons d'obtenir cet après-midi l'autorisation officielle de l'Etat pour poursuivre l'Île Seguin. Merci pour cette information. Nous passons au point suivant.

4. VENTE DES LOCAUX SITUÉS 12-14, AVENUE ANDRÉ MORIZET 3-5, RUE CARNOT - MODIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE DE LA VENTE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues, Cette délibération est nettement moins polémique, puisqu'il s'agit de reparler de la vente des locaux du 12-14 avenue André Morizet, que nous avons déjà approuvée par le passé. Je rappelle en effet que le maire avait été autorisé à vendre à un particulier, lequel nous avait demandé de vendre à la société qu'il avait créée pour des raisons fiscales. Comme il n'y a aucune raison de s'y opposer, il vous est donc demandé d'autoriser Monsieur le maire à signer tous les actes pour cette vente de gré à gré vis-à-vis de la société SAS Carburants Morizet, sachant que le prix de vente n'a pas changé et qu'il reste toujours légèrement supérieur à l'évaluation des Domaines.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la Commission des finances : Les groupes Écologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstiennent. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

5. CESSIION À LA SEM SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE DE LOCAUX SITUÉS 17, RUE DES QUATRE CHEMINÉES - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES CORRESPONDANTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Cette délibération nous permet de céder à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine les locaux situés 17 rue des Quatre Cheminées, qui avaient fait l'objet d'une délibération au mois de juillet dernier. Je rappelle que l'ancienne crêperie de cette rue va être transformée en logements sociaux, puisque nous allons pouvoir réaliser huit logements locatifs sociaux pour 324 mètres carrés de surface de plancher, ainsi qu'un commerce de 40 mètres carrés en rez-de-chaussée et une loge de gardien. J'ajoute que ce bien est cédé à l'euro symbolique dans le cadre de notre politique de logement social.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Les groupe Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstiennent. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. PATRIMOINE PRIVÉ - ACQUISITION D'UN LOGEMENT DE TYPE 2 SITUÉ 12, RUE DE SOLFERINO - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES CORRESPONDANTS

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Toujours dans le cadre de notre politique de développement du logement social, il vous est proposé de procéder à l'acquisition d'un logement T2 situé 12 rue de Solférino vendu par l'Etat. Comme GPSO est titulaire du droit de préférence, et qu'il nous a délégué ce droit, nous procédons donc à cette acquisition pour 180 000 euros, qui est le prix d'estimation de France domaines.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la Commission des finances : Les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstiennent. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

7. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME PUBLIQUE LOCALE VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT (ANNÉE 2019)

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Nous vous proposons cette délibération tous les ans, puisque nous nous devons de droit de vous faire un rapport en qualité de représentant de la Ville au Conseil d'administration de la SPL (Société publique locale) Val de Seine Aménagement. Il s'agit là de l'année 2019, même si nous sommes à la fin de l'année 2020.

Pour mémoire, la SPL Val de Seine Aménagement n'a plus exclusivement comme objet social l'aménagement des terrains Renault depuis la mise à jour de ses statuts le 8 décembre 2017, puisque son objet social s'est élargi à différentes missions sur le territoire de Boulogne-Billancourt. D'autre part, et selon la loi, elle peut également intervenir pour le compte de chacun de ses actionnaires, lesquels étant la ville de Boulogne-Billancourt (qui détient 85 % du capital social), le département des Hauts-de-Seine (qui détient 13 % du capital social), et GPSO qui détient 1 % du capital, sachant que ce dernier est par ailleurs notre concédant en raison des lois NOTRe et MAPTAM.

Je rappelle que la ville de Boulogne-Billancourt compte huit représentants au sein de ce Conseil d'administration, que nous avons d'ailleurs désignés lors du tout premier Conseil de cette mandature. Le Département, détient quant à lui deux représentants, à savoir Madame GODIN et Monsieur SIFFREDI, et GPSO un représentant, Monsieur Denis LARGHERO, le maire de Meudon.

Concernant les activités, je rappellerai les nombreuses choses dont nous avons déjà énormément parlé lors de nos conseils municipaux, à savoir :

Au titre de la concession d'aménagement

- La conclusion d'une promesse synallagmatique de vente avec DBS, en date du 12 août 2019 pour la réalisation de 123 500 mètres carrés à destination de bureaux et 6 500 mètres carrés à usage d'activités, le tout dans le strict respect de l'accord transactionnel de médiation juridictionnelle intervenu le 14 décembre 2018 ;
- Les études pour la reconstruction du pont Seibert et la désignation du Groupement d'entreprises dont le mandataire est Chantiers Modernes ;
- Le développement des programmes connexes sur le Trapèze (Métal 57, Ilot D5, démarrage de la passerelle Nord...) ;
- L'achèvement de la Place Haute sur le quartier du Pont-de-Sèvres ;
- La poursuite de la réhabilitation du passage du vieux Pont-de-Sèvres et l'engagement de celle du passage Aquitaine.

Concernant la vente avec DBS, je rappelle que ce promoteur a réalisé l'ensemble de l'aménagement des terrains privés de la ZAC Renault, et qu'il a pu également, en vertu du droit d'option dont on peut penser tout le mal qu'on veut mais dont il est titulaire, bénéficier de la promesse de vente pour la construction de 130 000 mètres carrés sur l'île Seguin,

Séance du 17 décembre 2020

le tout dans le strict respect de l'accord transactionnel de médiation juridictionnelle intervenu le 14 décembre 2018. Je sais que cela déplaît à certains, comme je l'ai entendu tout à l'heure, mais je précise que cette médiation a été présidée non pas sous l'autorité d'un juge du tribunal administratif mais par le président du tribunal administratif de Cergy-Pontoise, Gilles HERMITTE, ce qui n'est pas tout à fait pareil. J'ajoute que cette médiation a abouti à un protocole d'accord qui a été signé par les associations boulonnaises. C'est donc ce protocole d'accord que nous avons mis en œuvre depuis, notamment par la signature de cette promesse de vente. Cette promesse de vente suit aujourd'hui son cours, puisque les permis de construire ont été délivrés et que le chantier pourra prochainement démarrer.

S'agissant de la reconstruction du pont Seibert, celui-ci est actuellement en fabrication en usine. Il sera ensuite assemblé en gros morceaux, puis sera amené sur place pour être monté. Je rappelle que l'architecte de ce pont qui sera tout à fait majestueux n'est autre que le cabinet RCR, qui est également le cabinet qui réalisera la fondation Emerige. Pour ce qui est de la réhabilitation du passage du Vieux Pont-de-Sèvres, je vous invite à aller voir cette réalisation qui est tout à fait satisfaisante. Je remercie d'ailleurs les équipes de la SPL d'y avoir abondamment concouru et d'être parvenues à ce résultat. Concernant le passage Aquitaine enfin, je rappelle que l'achèvement des travaux est prévu pour le trimestre prochain.

Au titre de missions confiées par les actionnaires

- La signature avec GPSO, le 23 décembre 2019, d'un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réalisation de travaux d'aménagement nécessaires au passage de la ligne RATP n° 42 sur le territoire meudonnais ;
- La signature avec la ville de Boulogne-Billancourt, le 17 décembre 2019, d'un mandat pour la réalisation d'un équipement sportif ;
- La signature, le 27 décembre 2019, de lettres missions avec la ville de Boulogne-Billancourt pour assistance à maîtrise d'ouvrage (notamment l'espace Bernard Palissy qui accueillera un programme de culture numérique).

Voilà donc, Monsieur le maire, mes chers collègues, l'essentiel de ce qui a été réalisé en 2019 par la SPL Val de Seine Aménagement. Je vous demande donc d'approuver ce rapport.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des

finances : Les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstiennent. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole concernant ce rapport ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à la majorité, le groupe Avec vous, pour Boulogne-Billancourt votant contre, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

8. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT (ANNÉE 2019)

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues, L'exercice est similaire, même si l'objet est quelque peu différent, puisque la SPL Seine Ouest Aménagement a procédé à un certain nombre de travaux pour le compte de la Ville tout au long de l'année 2019. Ainsi, les missions exercées par la SPL SOA au titre de l'activité 2019 pour la ville de Boulogne-Billancourt sont les suivantes : La finalisation des travaux de rénovation et de mise en accessibilité de quatre groupes scolaires pour un coût total de 9 482 215 euros HT répartis comme suit :

1. La Maternelle Fessart et l'Elémentaire Escudier (construction de 3 ascenseurs, rénovation des sanitaires, de la cour et du réfectoire et divers aménagements de locaux) pour un coût total de 3 531 336 euros H.T. ;
2. Le groupe scolaire Lazare-Hoche/Denfert-Rochereau (remplacement des châssis et baies vitrées, rénovation de la cuisine et des sanitaires...) pour un coût total de 2 570 637 euros H.T. ;
3. L'école Castéja (création d'un ascenseur extérieur pour l'accès au gymnase et au Centre de Loisirs Élémentaire, rénovation de la cuisine et réfection des sanitaires...) pour un coût total de 2 440 296 euros H.T. ;
4. La fusion des écoles maternelles Sèvres et Gallieni (création d'une entrée commune, reconfiguration des sanitaires, remise aux normes PMR et réaménagement de locaux dont la création d'un espace vélos et trottinettes...) pour un coût total de 939 944 euros H.T. ;

La rénovation du cimetière Pierre GRENIER, pour un coût prévisionnel de 5 054 874 euros H.T., qui vise à valoriser les espaces publics du cimetière avec la réfection complète des voiries principales, des réseaux en sous-sol et des trottoirs en conformité avec le programme Ad'Ap de la Ville, la mise en place d'un nouveau mobilier (bancs, arrosoirs, poubelles, fontaines) et d'une nouvelle signalétique, et également le traitement des espaces arborés et paysagers.

L'objectif est de transformer le cimetière en un espace ouvert à part entière en y intégrant à terme un parcours culturel, un lieu d'apaisement et un îlot de fraîcheur.

La Ville a également, outre ces opérations, confié d'autres missions importantes à la SPLSOA par voie de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée qui sont actuellement en cours :

- L'aménagement du jardin Gallieni Bellevue ;
- Les travaux de mise en sécurité de l'espace Bernard Palissy ;
- Le remplacement des bulles de tennis du Stade le Gallo ;
- Le Plan numérique des écoles ;
- La gestion du parking Le Gallo.

J'ajoute que la SPL Seine Ouest Aménagement a dégagé un bénéfice net après impôts et dividendes de 569 175 euros au cours de l'année 2019.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstiennent. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole concernant ce rapport ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à la majorité, le groupe Avec vous, pour Boulogne-Billancourt votant contre, le groupe Écologistes et solidaires s'abstenant.

9. APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 À LA CONVENTION POUR LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ OU À UNE OBLIGATION DE TRANSMISSION AU REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT, PORTANT SUR LES AUTORISATIONS D'URBANISME

M. Gauthier MOUGIN, premier maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Il s'agit d'approuver un avenant à la convention pour la transmission par voie électronique de nos documents d'urbanisme à la Préfecture, comme la loi nous l'impose. Cependant, nous continuerons encore d'utiliser les services de La Poste pendant quelque temps, puisque la Préfecture n'est pas encore équipée.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'urbanisme et des travaux.

M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
La présente délibération comporte deux points. Le premier point concerne l'actualisation du tableau des effectifs, pour lequel 143 postes sont concernés, et le second le renouvellement du contrat d'un agent au sein du service hygiène et salubrité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt sollicite la transmission d'un organigramme des services municipaux. Il est répondu que l'organigramme d'une ville s'avère intrinsèquement évolutif et susceptible d'être régulièrement modifié. A compter de la validation des dernières adaptations portées, soumises au vote du Comité technique (CT), une mise en ligne de ce document non nominatif dans le respect des pratiques en vigueur pourra intervenir. Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a formulé la même demande de transmission de l'organigramme. Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Oui, Madame MAZEAUD.

Mme MAZEAUD : Bonjour Monsieur le maire, bonjour chers collègues. Madame la rapporteur de la commission nous indique que l'organigramme sera mis en ligne. Sur quel support sera-t-il mis en ligne ?

M. BAGUET : Il s'agira de l'organigramme public général. En revanche, le nom des gens ne sera pas divulgué dans les fonctions. Cet organigramme sera mis en ligne sur le support de la ville. D'autre part, je rappelle que notre nouveau

Séance du 17 décembre 2020

directeur général arrivera au mois de janvier prochain, et que nous travaillerons avec lui sur un nouvel organigramme, sachant, comme l'a dit Madame GODIN que celui-ci évolue en permanence. D'ailleurs, sachez que chaque nouvel organigramme est systématiquement soumis à l'approbation des organisations syndicales lors des comités techniques – puisque nous faisons bien évidemment les choses dans les règles.

Mme MAZEAUD : Vous n'avez pas tout à fait répondu à ma question. Sur quel support cet organigramme sera-t-il mis en ligne ? Sera-t-il mis en ligne sur le site Internet de la ville ou sur un Intranet ?

M. BAGUET : Il sera mis en ligne sur le site de la commune, comme nous le faisons habituellement.

Mme MAZEAUD : Pourtant, il ne me semble pas qu'il soit sur le site de la ville.

M. BAGUET : Que voulez-vous savoir concernant cet organigramme ? Vous pouvez poser des questions précises, nous y répondrons. Nous n'avons rien à cacher. Le fait que vous souhaitiez récupérer l'organigramme de la ville semble très mystérieux, alors qu'il est tout à fait transparent.

Mme MAZEAUD : Non. Nous aimerions simplement voir la répartition des effectifs des agents.

M. BAGUET : En fait, vous voulez savoir le nombre d'agents précis à la Mairie de Boulogne-Billancourt ? Dans ce cas, nous allons vous le donner. Vous n'avez pas besoin d'un organigramme pour cela. Nous vous donnerons le nombre d'emploi, le nombre de postes à pourvoir et le nombre de postes pourvus.

Mme MAZEAUD : Nous aimerions avoir cette répartition par service.

M. BAGUET : De plus, le tableau des effectifs est joint à la délibération. Vous avez donc tout ce qu'il vous faut. Je ne comprends pas. Dites-nous les choses. Si vous cherchez une petite bête quelconque, vous nous dites laquelle et nous vous proposerons de la découvrir ensemble. Nous irons ainsi chercher la petite bête ensemble. Dites-nous !

Mme MAZEAUD : Nous ne cherchons pas la petite bête.

M. BAGUET : Nous n'allons pas passer notre temps sur ce sujet. Je mets aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNEL ET DE MATÉRIEL ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS

SEINE OUEST ET DES CONDITIONS DE REFACTURATION DES CHARGES AFFÉRANT

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,
Il s'agit d'une délibération miroir de celle que nous avons passée en Conseil de GPSO. Cette délibération concerne le renouvellement des mises à disposition de personnels et de matériel entre la Ville et GPSO, ainsi que les conditions de refacturation. Sont ainsi concernés :

- Le conservatoire ;
- Les articles liés à GPSO dans le BBI ;
- La mise à disposition des différents locaux ;
- La mise à disposition de la Direction territoriale Nord et du service Patrimoine arboré ;
- La mise à disposition partielle du service Prévention et sécurité ;
- La gestion du contrôle et du contentieux du stationnement sur voirie,
- L'utilisation de la salle du Conseil de l'hôtel de ville pour des Conseils de territoire.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. ÉVOLUTION DES MODALITÉS D'ORGANISATION ET D'EXERCICE DES FONCTIONS EN TÉLÉTRAVAIL AU SEIN DE LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues,
Il s'agit là d'une délibération importante, puisque nous avons décidé de mettre en place des nouvelles dispositions pour les agents de la ville en matière de télétravail. Concrètement, il y aura trois organisations de télétravail proposées. Soit du télétravail régulier, c'est-à-dire pendant deux jours fixes par semaine, soit du télétravail ponctuel, c'est-à-dire entre 46 et 92 jours par an dans la limite de deux jours par semaine, soit du télétravail dérogatoire, c'est-à-dire cinq jours par semaine pour six mois maximums selon les circonstances. Concernant ce dernier cas, il peut s'agir d'un besoin en rapport avec la

santé de l'agent, ou d'un besoin lié à une pandémie, comme nous l'avons connu ces derniers mois lorsque nous étions tous confinés. Sachez également que ces nouvelles dispositions ont été présentées au Comité technique du 9 décembre dernier, et qu'elles ont été adoptées par les représentants du personnel, ce qui est une très bonne chose.

Enfin, j'aimerais ajouter une petite précision. Les textes disent qu'il est possible d'aller jusqu'à trois jours par semaine de télétravail. Cependant, nous avons préféré nous limiter simplement à deux jours par semaine, et ce pour plusieurs raisons. Premièrement, parce qu'il peut être compliqué pour certains agents d'être seuls chez eux et de se retrouver isolés. Certains peuvent en effet avoir moins d'autonomie que d'autres. Il nous est donc apparu prudent et plus raisonnable pour leur bien de se limiter à deux jours par semaine. Deuxièmement, parce que nous savons aussi que de nombreux agents ne peuvent pas être en télétravail. Je pense par exemple aux agents présents sur le terrain, à ceux qui travaillent dans les crèches ou dans les installations sportives, ou encore aux animateurs. C'est pourquoi nous veillerons à ce que leurs encadrants, qui occupent, eux, des postes administratifs, soient également sur le terrain. Il est en effet compliqué de dire aux personnes qui travaillent sur le terrain que leurs responsables sont chez eux. Nous serons donc très attentifs à cela. En réalité, les postes concernés par le télétravail seront donc majoritairement des postes administratifs purs.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt a indiqué que les élus d'opposition n'avaient pas d'accès à l'intranet. Il demande donc de disposer d'un compte Microsoft, de manière à disposer d'une adresse mail et de pouvoir organiser des réunions Teams. Le groupe demande également s'il pourrait être possible de participer aux réunions de commissions en mode télétravail. Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci beaucoup. Nous sommes totalement pour toutes les démarches qui favorisent le télétravail. Cependant, et comme il s'agit encore de mesures concernant le personnel communal, je reformule la question qui avait été posée en commission, et qui visiblement n'a pas été bien retranscrite, même par les rapporteurs. La question que nous nous posons, et il n'y a pas de petite

bête, concerne simplement la répartition des effectifs par Directions. Autrement dit, nous aimerions savoir combien d'agents de tel ou tel service pourraient être en télétravail. Il s'agit d'une question très simple et encore une fois il n'y a pas de petite bête. Je suis désolé que vous le preniez comme ça, car nous faisons simplement notre travail d'élus. Nous posons simplement des questions pour comprendre, puisque vous nous dites qu'on peut vous en poser. C'est donc ce que nous formulons. D'ailleurs, je n'apprécie pas trop le ton qu'il y a eu aussi en commission des finances en réponse aux questions de Madame PAJOT, tout comme le ton que vous avez employé en réponse aux questions de Madame MAZEAUD. Je pense en effet qu'il faut être un peu plus courtois et respectueux envers les élus lorsqu'ils vous posent des questions. Voilà. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Sans commentaires. Je mets aux voix.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2019

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Ces rapports ont été examinés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de la réunion du 27 novembre dernier, et concernent :

- La piscine-patinoire : confiée à la société Vert Marine jusqu'au 30 juin 2019, puis à la société Espace Récréa à compter du 1^{er} juillet 2019 et jusqu'au 30 juin 2024 ;
- Le cinéma Landowski, confié à la société Cinévox jusqu'au 31 juillet 2024 ;
- La crèche « Le Manège Enchanté » et son annexe « Le Carrousel des Ours », confiées à la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) jusqu'au 31 août 2021 ;
- La crèche « La Ferme » confiée à la société « Babilou - Evancia » jusqu'au 31 août 2020 ;
- La crèche et la structure multi-accueils « Cours Seguin » confiées à la société « Crèche Attitude », jusqu'au 31 août 2020 ;
- Les structures de multi-accueil « Les Enfants du Paradis », « Koufra », et « Les Mouettes », confiée à la société « Evancia - Babilou » jusqu'en août 2024 ;
- La crèche « Yves Kermen », confiée à la société « Les Petits Chaperons rouges » (LPCR) jusqu'au 31 août 2021 ;
- La crèche « Marcel Bontemps », confiée à la société « Les Petits Chaperons rouges » (LPCR), jusqu'au 31 août 2022 ;
- Le réseau de chaleur et de froid dans la ZAC Seguin-Rives de Seine, exploité par Idex Energies depuis le 1^{er} juillet 2006. L'échéance de ce contrat est fixée au 30 juin 2035 ;
- Le marché biologique d'approvisionnement de plein vent sis route de la Reine, géré en délégation de service public par la société Le Comptoir des Marchés depuis le 15 janvier 2019 et jusqu'au 14 janvier 2022.

M. BAGUET : Merci Madame GODIN. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je vous propose donc de voter sur le fait que nous prenons acte de la présentation de ces rapports.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST, LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET LA COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS DE FOURNITURES D'ÉQUIPEMENT POUR LES ASVP ET LES CONTRÔLEURS DU STATIONNEMENT

Mme Marie-Laure GODIN, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Le contenu de cette délibération est contenu dans le titre. Ce groupement de commandes concerne globalement l'achat de bobines de papier et de petites fournitures.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Il s'agit d'une délibération miroir que nous avons déjà votée à GPSO. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. CANDIDATURE AU TITRE DE « VILLE AMIE DES ENFANTS » ATTRIBUÉ PAR L'UNICEF - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE PROPOSER LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET DE PRÉSENTER UN PLAN D'ACTION MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE 2020/2026 POUR L'ENFANCE ET LA JEUNESSE

M. Pascal LOUAP, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
En 2012, puis en 2014, la ville de Boulogne-Billancourt s'est portée candidate pour intégrer ce réseau et s'est vue décerner le titre « Ville amie des enfants » par l'UNICEF pour ces deux mandats. La Ville souhaite poursuivre son partenariat et obtenir à nouveau ce titre pour le présent mandat.

Je vous propose donc d'autoriser Monsieur le maire à

présenter la candidature de la Ville au titre de « Ville amie des enfants » et à élaborer un plan d'actions municipal pour l'enfance et la jeunesse en collaboration avec l'UNICEF.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci pour notre jeunesse et pour l'UNICEF.

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À I3F POUR LA RÉALISATION DE 103 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SUR LE LOT D5 ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION CORRESPONDANT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Je serai bref dans la présentation des prochaines délibérations car elles concernent toutes le logement social sur la Ville. Tout d'abord, la délibération n° 16 vous propose l'attribution d'une subvention de 1 415 884 euros pour la création de 103 logements au profit du bailleur I3F. Ces logements sont situés sur le D5 et sont répartis en deux lots, le lot 3 pour la création de 49 logements sociaux et le lot 4 pour la création de 54 logements sociaux. Ces lots ouvriront un droit de réservation à la Ville de 23 logements.

M. BAGUET : Je vous propose de présenter les autres délibérations en même temps, puisqu'elles concernent toutes des attributions de subventions. Nous les voterons ensuite séparément.

M. DENIZIOT : Très bien. Je vais donc présenter les délibérations 17, 19, 20 et 23 en même temps.

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À I3F POUR LA RÉALISATION DE 12 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 201 RUE GALLIENI ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION CORRESPONDANT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit là d'attribuer une subvention de 480 000 euros au profit du bailleur I3F pour la création de 12 logements sociaux situé au 201 rue Gallieni. Ces créations de logements ouvriront un droit de réservation à la Ville de six logements.

19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR LA RÉALISATION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX AU 17 RUE DES QUATRE CHEMINÉES

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vous demande d'attribuer une subvention de 242 000 euros au profit de Seine Ouest Habitat et Patrimoine (SOHP) pour la création de huit logements locatifs sociaux sis 17 rue des Quatre Cheminées, sachant que le droit de réservation se fera ensuite par convention.

20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR LA RÉALISATION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX AU 50 RUE DU DÔME ET APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION CORRESPONDANT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vous propose d'attribuer une subvention de 300 000 euros au profit de Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour la création de six logements sociaux situés au 50 rue du Dôme.

23. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION SOLIDARITÉS NOUVELLES POUR LE LOGEMENT 92 (SNL 92) POUR L'ACQUISITION-AMÉLIORATION D'UN LOGEMENT SOCIAL SIS 19 RUE BÉRANGER À BOULOGNE-BILLANCOURT

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération vous demande d'attribuer une subvention à l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement 92 (SNL 92). Cette subvention permettra d'effectuer des travaux d'amélioration d'un logement passerelle situé au 19 rue Béranger, dont la famille sera accompagnée par les partenaires de SNL 92.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Concernant les délibérations 16, 17, 19 et 20, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstiennent. Avis favorable à l'unanimité. Concernant la délibération n° 23, seul le groupe Ecologistes et Solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Monsieur le maire, mes chers collègues. Cette intervention concerne l'ensemble des délibérations 16, 17, 18, 19, 20 et 23, c'est-à-dire les subventions de construction de logements sociaux. Les chiffres de l'Observatoire de l'habitat 2019 de GPSO nous ont été communiqués la semaine dernière. Sur notre territoire, 60 % des demandeurs de logements de GPSO sont sous le plafond PLAI (Prêt locatif

aidé d'intégration), 28 sous le plafond PLUS (Prêt locatif à usage social), et 8 sous le plafond PLS (Prêt locatif social). Sur notre territoire communal, la médiane du revenu disponible par ménage est de 32 460 euros, quand le plafond PLS est compris entre 46 640 euros pour une personne seule et 86 852 euros pour une famille de quatre personnes, lequel plafond est relevé à chaque personne à charge supplémentaire.

Ainsi, 65 % des foyers bouloonnais sont éligibles au logement social, ce qui nous place un peu en-dessous la moyenne nationale, qui est de 73 % selon le ministère de la Cohésion des territoires. Nous disposons actuellement, selon l'inventaire SRU 2019, de 8 875 logements locatifs sociaux, toutes typologies confondues. Rapportés à un parc de 68 178 logements, notre taux de logement locatif social est donc de 14,75 %, ce qui nous vaut une sanction de l'Etat de près de 7 millions d'euros par an. Un calcul rapide montre qu'il manque à parc égal 6 169 logements locatifs sociaux pour rattraper le taux de 25 % exigé par la loi, et davantage si nous construisons.

Aussi, j'ai quatre questions à poser concernant la stratégie que la ville de Boulogne-Billancourt compte mettre en œuvre pour atteindre cet objectif, tout en répondant à nos besoins. Quelle production réaliste de logements locatifs sociaux neufs permettrait de tendre vers cet objectif, et quel serait alors le parc maximal de logements total dans notre ville ? Accorderez-vous un permis de construire pour toute construction de logements collectifs qui ne comporterait pas de logements locatifs sociaux, quelle que soit sa taille ? Accorderez-vous un permis de construire à un bailleur social dont le projet ne répondrait pas au diagnostic de GPSO pour Boulogne-Billancourt en matière de typologie de logements ? Enfin, serait-il possible de prévoir une campagne de longue durée de sensibilisation des propriétaires au dispositif Solibail, via les supports habituels de communication de la Ville ? Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Vous avez déjà les réponses concernant la stratégie de la commune avec ces huit délibérations relatives au logement social. Combien d'investissement au total ces subventions représentent-elles, Monsieur DENIZIOT ?

M. DENIZIOT : L'ensemble de ces subventions représente un peu plus de 2,47 millions d'euros.

M. BAGUET : Vous avez donc la réponse. Près de 2,5 millions d'euros pour ces huit délibérations. D'autre part, je note au passage que certains d'entre vous se mobilisent contre des projets sur le Trapèze et sur l'île Seguin, alors que vous demandez des logements sociaux. Or, la délibération n° 16 propose justement de construire 103 logements sociaux. Il faut donc apprendre à gérer vos schizophrénies entre les uns et les autres. Je mets aux voix ces huit délibérations.

*La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.
La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.*

Séance du 17 décembre 2020

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Je vous propose à présent de revenir aux délibérations 18, 21 et 22.

18. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET I3F POUR LA RÉSERVATION DE 2 LOGEMENTS, 642 RUE YVES KERMEN

21. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR LA RÉSERVATION DE 18 LOGEMENTS, 11 RUE DE CLAMART

22. APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION DE RÉSERVATION ENTRE LA VILLE ET SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR LA RÉSERVATION DE 7 LOGEMENTS, 83 RUE DE SÈVRES ET 164/204 AVENUE DU MARÉCHAL JUIN.

M. Pierre DENIZIOT, maire-adjoint, rapporteur

Ces trois délibérations sont des conventions de réservation. Elles concernent toutes des programmes de création de logements sociaux qui ont été délibérés en décembre 2019, et qui ont d'ores et déjà donné lieu à des subventions de la Ville. Il vous est donc demandé de signer ces conventions avec les bailleurs concernés, pour avoir un droit de réservation.

Concernant la délibération n° 18, il s'agit d'une convention de réservation avec I3F pour un droit de réservation de deux logements situés 642 rue Yves Kermen.

Concernant la délibération n° 21, il s'agit d'une convention de réservation avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour un droit de réservation de 18 logements situés 11 rue de Clamart.

Concernant la délibération n° 22, il s'agit d'une convention de réservation avec Seine Ouest Habitat et Patrimoine pour un droit de réservation de 7 logements situés 83 rue de Sèvres et 164/204 avenue du Maréchal Juin.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Concernant la délibération n° 18, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt demande de qui relève la décision d'attribution des deux logements cités. Il est répondu que la décision d'attribution relève du Préfet des Hauts-de-Seine. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et Solidaires s'abstenant.

Concernant la délibération n° 21, le groupe Ecologistes et solidaires s'enquiert du possible maintien dans les logements concernés, après approbation de la nouvelle convention de réservation, des personnes qui y résident actuellement. Il est répondu que les résidents actuels des 18 logements concernés pourront continuer de les occuper. Après approbation de la convention citée, ces appartements seront comptabilisés au titre des dispositifs de la loi dite SRU (Solidarité et renouvellement urbain). Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant.

Concentrant la délibération n° 22, avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaire s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix ces trois délibérations.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

24. MODIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2021/2022

MME EMMANUELLE CORNET-RICQUEBOURG, CONSEILLER MUNICIPAL, RAPPORTEUR

Mes chers collègues,

Aujourd'hui, la très grande majorité des projets immobiliers sur la ZAC du Trapèze est sortie de terre, et les effectifs de nos trois écoles Robert Doisneau, Sciences et Biodiversité, et Numérique rassemblent à ce jour 1 320 élèves dans 51 classes, contre 220 enfants dans neuf classes en 2010. Il convient donc aujourd'hui de définir pour chacune de ces écoles une sectorisation qui, je vous le rappelle, est la règle dans nos écoles boulonnaises.

La nouvelle sectorisation s'appliquera comme de coutume aux seules entrées en petite section et aux nouveaux arrivants en cours d'année, sachant que la continuité pédagogique s'appliquera aux autres niveaux scolaires.

Le côté pratique de cette sectorisation est le suivant. Chaque famille qui s'installera dans le quartier saura exactement dans quelle école son enfant sera scolarisé lorsqu'elle l'inscrira. Je vous invite donc à délibérer sur ce point en vue de la rentrée 2021-2022, dont la campagne d'inscription aura lieu à partir du lundi 4 janvier prochain pour les écoles maternelles. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant cette sectorisation ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité.

25. LANCEMENT D'UN DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE SUR L'OFFRE DE SOINS EN LIBÉRAL - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION TRIPARTITE AVEC L'URPS MÉDECINS LIBÉRAUX D'ÎLE-DE-FRANCE ET DE L'ARS ÎLE-DE-FRANCE

M. Claude ROCHER, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
L'offre de santé en soins libéraux est une préoccupation forte des pouvoirs publics locaux et constitue l'une des cinq actions prioritaires du plan Ma Santé 2022.

Boulogne-Billancourt, du fait de son attractivité, est une ville qui peut se prévaloir d'une offre de soin riche et diversifiée. Pour autant, les évolutions démographiques passées et à venir, avec un vieillissement démographique des habitants et des professionnels de santé, confortent la nécessité de disposer d'une cartographie précise de son propre territoire.

Soucieuse des attentes et des besoins des Boulonnais, la Ville souhaite anticiper s'il y a lieu les éventuelles difficultés à venir et y répondre.

Il vous est donc proposé de valider le principe d'un partenariat avec l'ARS (Agence régionale de santé) Île-de-France et l'URPS-ML (Union régionale des professionnels de santé - Médecins libéraux) Île-de-France, afin de réaliser un diagnostic de l'offre de soin en santé mentale, et d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention tripartite afférente, qui prévoit une participation financière de la Ville dans les mêmes proportions que celle de chaque signataire, à la hauteur de 3 000 euros. Je vous remercie de votre attention.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant ? Oui Monsieur DE JERPHANION.

M. DE JERPHANION : Merci beaucoup. Vous le savez, le sujet de l'offre de santé à Boulogne-Billancourt est particulièrement préoccupant, et ce depuis de nombreuses années. D'ailleurs,

je m'étonne que vous ne vous saisissiez que seulement maintenant de cette problématique.

Vous avez donc passé des années à vous féliciter du nombre de médecins implantés à Boulogne-Billancourt, alors que – pardon – vous n'y êtes pas pour grand-chose. On m'a dit par ailleurs que notre collègue allait partir en retraite. Je lui souhaite donc une bonne retraite.

Vous réalisez donc enfin qu'il y a peut-être un petit sujet. Cependant, on nous répond en commission des finances que nous sommes encore très, très loin de devenir un désert médical. Donc, nous pouvons déjà anticiper les conclusions de l'étude qui sera faite. L'âge moyen des professionnels de santé boulonnais est en constante augmentation, et l'implantation de cabinets médicaux en ville est de plus en plus difficile, notamment à cause des prix de l'immobilier.

Face à cette situation, il y a évidemment un besoin d'action des pouvoirs publics. Cependant, il convient aussi de s'appuyer sur les médecins et de soutenir leurs initiatives – j'y reviendrai dans un deuxième temps. Concernant l'action des pouvoirs publics, cette délibération arrive bien tardivement, mais je ne reviendrai pas sur cet aspect. D'ailleurs, j'étais le seul candidat pendant la campagne électorale à expliquer la nécessité de travailler avec l'Ordre des médecins et avec l'Union régionale des professionnels de santé pour établir ce diagnostic et mettre en place des mesures, afin de renforcer la médecine de ville, lutter contre la désertification médicale qui est en cours depuis bien longtemps, et de rapprocher la médecine de ville avec la médecine hospitalière. Je crois d'ailleurs qu'il est fondamental de déplacer ou de créer une antenne de la Maison médicale de garde au sein de l'hôpital Ambroise Paré. D'autre part, je ne comprends pas comment vous n'arrivez pas à imposer cette installation, puisque vous siégez au Conseil de surveillance de cet hôpital, et que cette mesure aura un impact direct sur le désengorgement des urgences, puisque le ou les médecin (s) généraliste (s) opéreront un filtre utile à l'entrée des urgences. Par ailleurs, les pouvoirs publics et la Mairie peuvent aussi créer des Maisons de santé reprenant le modèle de ce qui est réalisé en zone rurale, sachant qu'il existe quantité d'autres mesures possibles.

Comme je le disais, nous n'arriverons pas à résoudre ce problème sans le concours des médecins. Je vous en donne un exemple. Je ne sais pas si notre collègue le docteur ROCHER recevait des externes et des internes dans son cabinet, mais je sais que certains médecins de la Ville, notamment généralistes, accueillent des étudiants en médecine et les forment. Ils leur donnent le goût de la médecine de ville et certains de ces étudiants, une fois en capacité d'exercer, font le choix d'intégrer les cabinets médicaux de notre ville.

Aussi, et comme il est très important d'associer tous les acteurs du territoire, nous voterons cette délibération, en espérant que des solutions concrètes soient apportées dans les tous prochains mois. Bien évidemment, nous ne rattraperons malheureusement pas le temps perdu. Néanmoins, il y a

Séance du 17 décembre 2020

encore bien des leviers à activer pour limiter la désertification médicale, qui a bel et bien – et le souligne – commencé dans notre ville. Enfin, nous espérons être associés aux travaux et aux discussions sur ce sujet si important pour nos concitoyens et pour l'attractivité de notre ville. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Je mets aux voix cette délibération.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. DÉROGATIONS AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL ANNÉE 2021

M. Thomas CLEMENT, maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le maire, mes chers collègues,
Depuis la loi Macron de 2015, le Conseil municipal donne son avis chaque année sur une liste de douze dimanches dérogeant au repos dominical par secteur d'activité. Nous vous avons donc proposé douze dates dans ce projet de délibération. Toutefois, comme Alain GRISET, Ministre chargé des petites et moyennes entreprises, a décidé entre-temps de décaler de deux semaines le lancement des soldes d'hiver et la réouverture des commerces non-alimentaires en raison de la crise sanitaire, sachez que les dates des 10 et 17 janvier qui avaient été demandées initialement par les commerçants seront susceptibles d'être déplacées au 24 et 31 janvier pour tenir compte de ce report.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27. TRANSFERT À LA SOCIÉTÉ SEQENS DE LA GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDÉE À LA SA HLM MAISONS SAINES - AIR ET LUMIÈRE PAR LA VILLE

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Monsieur le maire. J'espère que je vais être bien comprise ce soir, car cela fait déjà deux fois que l'on m'impute des propos que je n'ai pas tenus lundi en commission des finances. Je ferme donc cette parenthèse.

Cette délibération ne devrait pas poser de difficulté, puisqu'il s'agit uniquement d'un transfert de garantie suite à la reprise de Maisons Saines - Air et Lumière par la société Seqens, les conditions du prêt restant inchangées.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSENBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28. MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M 57, CONVENTION DE CFU, AUDIT PARTENARIAL DANS LE CADRE DE LA FIABILISATION DES COMPTES

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Il s'agit là d'une délibération structurante pour l'avenir, qui comporte plusieurs points. Je vais essayer de les résumer pour vous faire comprendre l'articulation entre les uns et les autres.

Je rappelle tout d'abord que la Ville s'était engagée dans un processus de certification des comptes en 2014. Nous avons alors déposé un dossier et avons été retenus dans la phase de sélection. Cependant, nous n'avons pas été retenus au final, puisque les villes de la région Île-de-France sélectionnées pour cette expérimentation ont été Paris et Sceaux. En revanche, comme la Ville était déjà bien avancée sur ce projet, elle a quand même participé dès le début au groupe de travail visant à mettre en place une procédure alternative. De fait, nous avons ensuite été retenus en 2019 pour expérimenter ce dispositif dénommé « Attestation de fiabilité des comptes ».

Afin d'obtenir cette attestation de fiabilité, la première étape consistait à subir un audit mené par les services des Finances publiques. Pour information, 41 collectivités sont engagées dans cette procédure d'expérimentation, et seule la moitié a terminé cet audit à ce jour. Cela n'a pas été le cas de Boulogne-Billancourt, puisque nous avons terminé cet audit en 2019. J'ajoute que les conclusions ne sont présentées que ce soir car nous attendions que le rapport soit rédigé. Pour autant, cela n'a pas empêché la Ville d'avoir des échanges avec les auditeurs entre-temps. Je peux même déjà vous dire qu'un certain nombre des remarques qui ont pu être faites n'ont maintenant plus lieu d'être puisque les réponses ont déjà été apportées. D'ailleurs, sachez que ce rapport d'audit est plutôt satisfaisant sur l'état de notre conduite financière. Voilà pour le premier point.

En 2019, Boulogne-Billancourt a été retenue pour une deuxième expérimentation, à savoir le compte financier unique, qui est en réalité de la fusion du Compte administratif et du Compte de gestion. Cette expérimentation aurait dû commencer dès le début de l'année 2021, mais la loi de

Finances qui a définitivement été votée aujourd'hui décale cette expérimentation d'un an – pour la repousser en 2022 et 2023 –, afin de tenir compte du contexte de la Covid-19 qui a entraîné des retards soit chez certaines collectivités, soit au niveau de l'Etat. Pour autant, il convient quand même de signer la convention avec l'Etat, et c'est ce que vise cette délibération.

Troisième point, nous devons également changer de maquette budgétaire pour pouvoir répondre à l'attestation de fiabilité des comptes et au compte financier unique. Nous devons donc passer de la maquette M14 à la maquette M57, comme cela est indiqué dans le corps de la délibération. Concrètement, cette nouvelle maquette budgétaire est beaucoup plus proche de la comptabilité d'entreprise. Pour autant, ce ne sera bien évidemment jamais une comptabilité d'entreprise, compte tenu des spécificités du secteur public qui resteront bien présentes dans cette maquette.

Enfin, je propose de vous épargner les différentes dispositions comptables car celles-ci sont détaillées dans la délibération. Il y en a une petite dizaine environ, sachant que certaines sont des reprises de ce qui existe déjà. Il n'y a donc pas de changements majeurs, ni de choses cachées dans cette délibération. Par ailleurs, sachez que l'ensemble de cette procédure sera repris dans la convention qui sera signée avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DGFiP), et que nous sommes en train de rédiger conjointement.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions (Il n'y en a pas). Madame LAVARDE-BOEDA a donc rappelé que 41 villes souscrivaient à la démarche de transparence et de fluidité des comptes, sur 35 000. C'est donc une bonne chose pour Boulogne-Billancourt, d'autant que cela fait longtemps que nous cherchions à être reconnus comme ville exemplaire en la matière. Je me souviens d'ailleurs d'un rendez-vous avec Monsieur MIGAUD, premier président de la Cour des comptes, il y a déjà des années, pour avoir des comptes certifiés à Boulogne-Billancourt. Nous en prenons donc le chemin et allons y arriver, même si cela représente beaucoup de travail. Nous aurons donc enfin des comptes certifiés qui conforteront le fait que notre ville est la mieux gérée de France. Je mets aux voix.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29. FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT) DÉFINITIF 2020 VERSÉ PAR LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST (GPSO)

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

C'est une délibération miroir de celle qui a été adoptée à GPSO mercredi dernier. Il s'agit d'acter du montant définitif du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT), puisque nous avons désormais la notification définitive des bases fiscales.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la Commission des finances : Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstient. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

30. GRAND PARIS SEINE OUEST - ADOPTION DU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Cette délibération est la conséquence directe du FCCT. Elle rappelle que ce pacte financier et fiscal existe depuis 2012, et que ce document acte de la solidarité entre GPSO et les communes-membres. Cette année, aucun des principes qui prévalent jusqu'à présent n'est remis en cause, ce qui signifie que GPSO continuera à prendre à sa charge 90 % des montants à financer au titre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC). De la même façon, GPSO continuera aussi à absorber une partie significative du risque qui pèse depuis la dépénalisation du stationnement. La seule nouveauté concerne la suppression de la taxe d'habitation en tant qu'impôt local, à compter du 1er janvier 2021. Cela ne signifie pas que la taxe d'habitation disparaîtra pour tout le monde. Cela signifie simplement que cette taxe devient un impôt national. Pour autant, comme il faut bien que l'Etablissement Public Territorial (EPT) GPSO puisse continuer à percevoir des recettes, ce pacte définit le coefficient correcteur qui permettra à chacune des communes de déterminer le montant de taxe foncière qu'elle aura à reverser à l'EPT GPSO, garantissant ainsi une neutralité entre le fonctionnement qui prévalait jusqu'au 31 décembre 2020 et celui qui prévaudra à compter du 1er janvier 2021.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Comme je l'ai rappelé lors du Conseil territorial de GPSO la semaine dernière, j'insiste sur le formidable rôle d'amortisseur

de GPSO. D'ailleurs, je rappellerai simplement deux chiffres à notre assemblée. En 2011, les péréquations sur GPSO étaient de 11 millions d'euros, et elles sont montées jusqu'à 55 millions d'euros en 2020. D'autre part, je rappelle que GPSO absorbe aujourd'hui 90 % de ces péréquations, et que les huit villes-membres absorbent quant à elles les 10 % restants. Ce pacte fiscal et financier, qui est d'ailleurs un des premiers à avoir été voté dans le cadre des territoires franciliens dès 2012, est donc assez exemplaire. Je mets aux voix.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Comme vous vous abstenez, je note que vous ne voulez pas que la ville de Boulogne-Billancourt perçoive des recettes. C'est intéressant.

31. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

32. CONVENTIONS D'OBJECTIFS, DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ET/OU DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATIONS SPORTIVES ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS DONT LA SUBVENTION ET/OU LES AVANTAGES EN NATURE EXCÈDENT LE SEUIL DES 23 000 EUROS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES AINSI QUE LES ÉVENTUELS AVENANTS

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Avec votre autorisation, je présenterai ensemble les délibérations 31 et 32. J'invite donc l'assemblée à écouter précisément ce que je vais dire, car je vais essayer de répondre à l'ensemble des questions qui ont été posées en commission. Nous n'avons pas pu organiser une réunion préparatoire compte tenu du contexte particulièrement difficile cette année – qui ne vous aura pas échappé. J'en profite d'ailleurs pour remercier les associations et la Direction des finances, qui ont réalisé un travail important jusqu'à la dernière minute pour que nous puissions attribuer ces subventions en remplissant le double objectif d'utiliser les fonds publics en fonction des besoins réels des associations et de laisser aucune d'entre elles sur le bord du chemin avec des difficultés de trésorerie.

Concernant la délibération n° 31, nous allons déterminer ce soir l'intégralité de la subvention pour 149 associations qui perçoivent une subvention inférieure à 23 000 euros,

sachant que le montant total de ces subventions s'élève à 656 185 euros. J'ajoute que cette enveloppe est en augmentation de 2,8 % par rapport au Compte administratif 2020, soit de plus 18 047 euros. Par ailleurs, je rappelle que nous déjà versé 62 000 euros de subventions exceptionnelles en 2020 dites « Covid ». Sans ces subventions exceptionnelles, vous constaterez que l'effort entre 2020 et 2021 est même supérieur d'environ 80 000 euros. Le montant des avantages en nature accordés à ces associations est valorisé à 2 288 309 euros.

D'autre part, sept nouvelles demandes ont été exprimées en 2021, et trois d'entre elles ont été satisfaites pour des cas très particuliers. Il s'agit d'une part de subventions d'investissement pour deux associations, et d'autre part de la première demande d'une association très ancienne sur le territoire de Boulogne-Billancourt. Cette dernière rencontre en effet des difficultés pour payer son loyer, puisqu'elle n'a pas de locaux mis à disposition. C'est une conséquence de la crise de la Covid-19.

Concernant la délibération n° 32, 28 associations bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 euros, pour un montant total de 2 771 956 euros.

Comme chaque année, nous votons généralement une première partie de la subvention au mois de décembre, sachant que le montant définitif sera fixé lors du vote du budget. Parmi ces associations, l'ACBB est particulièrement touchée par les différents épisodes de confinement. D'ailleurs, la Ville et l'Association continuent de se réunir très régulièrement pour déterminer au mieux les moyens dont l'association aura besoin. Il est donc fort probable que nous soyons en capacité de définir la subvention 2021 de cette association seulement à partir du mois de mai ou du mois de juin. Pour autant, le montant qui est proposé ce soir permet à l'ACBB de couvrir l'ensemble de ses besoins de trésorerie jusqu'à ce terme.

Enfin, sachez que le montant des avantages en nature pour ces 28 associations est valorisé à 10 365 605 euros, et que la somme des associations qui ne bénéficient pas de subventions, mais d'avantages en nature, s'élève à 1 302 880 euros. Au total, ce sont donc 337 associations qui sont ainsi aidées par la Ville.

J'aimerais maintenant revenir sur l'évolution des avantages en nature entre 2019 et 2020, puisque vous sembleriez étonnés. Je vous avais dit en commission que ces avantages étaient dus à une amélioration de notre comptabilité sur ce point. Je confirme donc mes propos ce soir, puisque l'écart qui s'élève à 1 943 291 euros s'explique par :

- Une hausse des horaires des mises à disposition d'installations sportives pour l'ACBB (430 186 euros pour 6 000 heures de plus) ;
- La prise en compte des mises à disposition pour la section Équitation de l'ACBB pour 834 423 euros ;
- La prise en compte de locaux immobiliers divers mis à

disposition pour l'ACBB pour 141 401 euros ;

- Le calcul des mises à disposition de salles (non intégrées dans la délibération des tarifs de la Ville) pour l'ACBB, pour 42 199 euros ;
- La mise à jour du calcul des mises à disposition (Longchamp et Le Gallo) pour le TCBB (Tennis club de Boulogne-Billancourt) pour 327 677 euros.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions que vous pouviez avoir sur ce sujet. Je vous propose par conséquent d'autoriser Monsieur le maire à accorder ces subventions et à renouveler 30 conventions de mise à disposition.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances : Les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires ont regretté l'absence de réunions préparatoires relatives aux subventions, même s'ils comprennent le contexte très particulier de l'année 2020. Lors de la commission, il y a eu un temps d'échanges portant sur différents points, auxquels Madame LAVARDE-BOEDA vient de répondre par son intervention. Les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant sur les deux délibérations, avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des affaires générales et sociales.

Mme LUKSEMBERG, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales : Concernant la délibération n° 31, le groupe Ecologistes et solidaires regrette que le dossier du conseil municipal n'intègre plus de tableau comparatif des octrois de subventions permettant de visualiser les éventuelles modifications apportées par rapport au précédent exercice budgétaire. Il est répondu qu'un maintien des niveaux de subventions a été quasiment systématiquement observé. En raison de la crise sanitaire, les organismes demandeurs de soutien exceptionnel ont vu leur montant de dotation augmenter. Les Restos du cœur et SOS Amitié ont été cités en exemple. A contrario, quelques entités très minoritaires ne seront pas attributaires cette année en l'absence de dossier de demande déposé au titre de 2021. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant, faute de disposer selon eux d'éléments d'information suffisants.

Concernant la délibération n° 32, avis favorable à l'unanimité, les groupes Avec vous pour Boulogne-Billancourt et Ecologistes et solidaires s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN, puis Madame PAJOT.

Mme SHAN : Je n'ai pas entendu dans le rapport de la commission des finances quand le fameux tableau final réalisé par le service du contrôle de gestion serait transmis. Je rappelle en effet que celui-ci n'a pas pu être bouclé avant

ce conseil municipal, puisque les informations de toutes les associations n'avaient pas encore été remontées. J'aimerais donc avoir confirmation que ce tableau nous sera bien communiqué ultérieurement.

M. BAGUET : Merci. Madame PAJOT.

Mme PAJOT : Merci Monsieur le maire. J'aimerais tout d'abord remercier Madame LAVARDE-BOEDA de nous avoir exposé tous les éléments chiffrés de ces subventions, car ils nous permettent d'avoir une vision claire de ces deux délibérations. Il était en effet très difficile de pouvoir voter ces deux délibérations sans avoir eu de réunion préparatoire, sachant que nous n'avons aucune vision globale sur l'année des montants qui vont être versés. Il était donc légitime de poser cette question. Nous avons donc la réponse ce soir, et même si celle-ci reste partielle, elle est cependant suffisante pour pouvoir voter la délibération n° 31 sans problème.

Quant à la délibération n° 32, il était difficile de pouvoir exprimer une position. Je pense, Monsieur le maire, que vous serez d'accord. En effet, si la délibération précise que les 13,6 millions d'euros seront majoritairement mis à disposition pour les associations sous forme de locaux, il n'empêche que 4 millions d'euros de cette somme ne sont pas expliqués – puisqu'on ne retrouve qu'environ 8 millions d'euros lorsque l'on regarde les différentes conventions en annexes de la délibération. Là aussi, il était quand même légitime de poser la question. Deuxièmement, je pense qu'il était également normal de demander pourquoi ces mises à disposition avaient augmenté de 2 millions d'euros d'une année sur l'autre pour pouvoir s'exprimer. Cela étant, nous avons eu les réponses et je vous en remercie. Nous allons donc pouvoir voter ces deux délibérations.

M. BAGUET : Merci. Autant pour les SEM et les SPL, les élus concernés peuvent rester dans la salle pour le vote, autant celles et ceux qui sont membres de droit ou membre d'honneur dans les associations ne peuvent pas participer à ce vote. Je les invite donc à quitter la salle, pour que Monsieur MOUGIN fasse voter ces deux délibérations. Sont concernés, M. BACCHETTA, Mme GODIN, M. CLEMENT, M. CARAGE et M. DE BUSSY au titre de l'Office du tourisme, moi-même, Mme JULIARD-GENDARME et M. AUCLAIR au titre de l'ACBB, M. BAGUET et Mme GODIN au titre du CCAS, M. BAZIN pour l'UPEP, Mme LUKSEMBERG pour le Cheval à bascule, Mme DEFRANOUX pour France Alzheimer, M. LOUAP pour le CBIJ, et M. MARQUEZ et M. DENIZIOT pour Seine Ouest Entreprises et Emplois.

20 heures : Les élus précités quittent la salle, la présidence étant assurée par Monsieur MOUGIN.

M. MOUGIN : Je vous propose donc de mettre aux voix la délibération n° 31.

La délibération n° 31 est adoptée à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Je vous propose à présent de passer au vote de la délibération n° 32.

La délibération n° 32 est adoptée à l'unanimité.

M. MOUGIN : Je vous remercie. Nous pouvons donc rappeler les élus.

20 heures 02 : Reprise de la présidence par Monsieur BAGUET.

33. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST POUR L'ANNÉE 2019

Mme Christine LAVARDE-BOEDA, conseiller municipal, rapporteur

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, les différents établissements publics de coopération intercommunale auxquels la Ville est adhérente nous ont adressé leur rapport d'activité pour l'année 2019 :

- Le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) ;
- Le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) ;
- Le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) ;
- Le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) ;
- L'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest (GPSO).

S'agissant du SEDIF, je voudrais simplement signaler qu'il y a eu une baisse du prix de l'eau en 2018 et 2019, et que ce syndicat agit aussi pour le remplacement des canalisations au fur et à mesure dans Boulogne-Billancourt. Voilà les points saillants que l'on pouvait retenir de tous ces rapports, dont le détail figure dans la délibération.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions concernant les rapports de ces syndicats intercommunaux auxquels la Ville adhère, et qui sont bien utiles au service de nos collectivités ? (Il n'y en a pas). Le Conseil municipal est simplement invité à prendre acte de ces rapports. Cependant, nous devons quand même voter pour le « prendre acte ».

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Je vous propose à présent de passer aux deux vœux que j'ai reçus du groupe Ecologistes et solidaires.

VOEUX

Vœu n° 1 du groupe Ecologistes et solidaires présenté par Monsieur RUTILY

« Conçu par et pour des adultes, l'espace public laisse peu de place à l'enfant. Entre dangers ressentis et risques réels, le chemin vers l'école s'accompagne bien souvent d'un certain stress, et parfois d'accidents dramatiques.

De nombreuses villes mettent en place la piétonisation des rues aux abords des écoles, le plus souvent de façon temporaire, aux heures d'entrées et de sorties des enfants.

Nous proposons de réserver les rues aux bords des écoles à la circulation des piétons et des cyclistes, le matin entre 8 heures 15 et 8 heures 30, ceci afin de permettre aux familles de déposer leurs enfants sereinement et en toute sécurité.

Les tronçons de rues concernés par cette mesure pourront être précisés par les conseils de quartier ». Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci Monsieur RUTILY. Il existe déjà une commission sécurité qui se réunit, et avons par ailleurs des échanges très réguliers avec les directeurs d'écoles. Je propose donc à la majorité de rejeter voter vœu.

Après vote, ce vœu est rejeté à la majorité, le groupe Ecologistes et solidaires votant pour et le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt, Monsieur Evangelos VATZIAS et Madame Baï-Audrey ACHIDI s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Le vœu est donc rejeté. Je vous propose de passer au deuxième vœu.

Vœu n° 2 du groupe Ecologistes et solidaires présenté par Madame RAPILLY-FERNIOT

« Monsieur le maire, Ce mandat a commencé dans des conditions un peu particulières avec la crise de la Covid-19 et il fut assez compliqué de mettre en place le conseil municipal. Nous avons également eu des difficultés à communiquer avec vous dès ce moment-là, puisque nos mails et courriers concernant notamment la situation des personnes à la rue dans notre ville sont restés sans réponse. Au vu de la situation, nous pouvions comprendre que vos services et vous-même n'ayez pas le temps de nous répondre.

Lors du premier conseil municipal, nous apprenions que nous n'aurions pas de local par groupe, comme c'était le cas au précédent mandat, mais un seul tout petit local pour les dix élus d'opposition.

Nous apprenions également que la taille de nos tribunes était divisée par trois par rapport au mandat précédent. Nos électeurs et électrices peuvent donc nous lire, mais seulement au milieu de 50 pages, c'est-à-dire l'équivalent d'à peine deux tweets pour leurs élus.

Mais, plus ennuyeux pour la démocratie, s'ils veulent nous

contacter, c'est impossible. Si vous vous rendez sur le site de la Mairie, vous pouvez voir tous les élus et toutes les élues de la Ville. Pour chacun et chacune des élus de la majorité, vous pouvez aussi cliquer sur « leur écrire », et ainsi les contacter directement. En revanche, si quelqu'un veut contacter un élu de l'opposition il lui est impossible de le faire. Ce n'est pas faute de l'avoir signalé et de l'avoir réclamé, et je suis vraiment désolée de devoir faire un vœu pour quelque chose d'aussi trivial. Enfin, nous demandons gentiment aussi depuis le début quand nous aurons nos adresses mails « @villedeboulognebillancourt.com ».

Je suis également inquiète car j'ai récemment eu un Boulonnais au téléphone, qui avait fini par contacter mon parti Europe Ecologie Les Verts pour avoir mon contact. Il m'explique avoir téléphoné à la Mairie de Boulogne-Billancourt, laquelle lui a répondu qu'il devait simplement écrire à l'adresse « pauline.rapillyferriot@mairie-boulogne-billancourt.fr » pour me contacter. Or, cette adresse mail n'existe pas.

J'ai donc une simple demande à formuler. Quand aurons-nous des adresses mails d'élus génériques qui permettront à tous les habitants de pouvoir nous contacter ? De même, pouvez-vous indiquer sur le site de la Ville un moyen de nous contacter ? Je ne suis même pas sûre qu'il soit utile de voter une telle chose car il s'agit plutôt d'une demande légitime ».

M. BAGUET : Merci. Votre demande n'a pas vraiment de place dans un vœu en fin de séance. Cela étant, nous allons regarder. En attendant, vous avez quand même reçu vos cartes d'élus aujourd'hui grâce à la Préfecture. Je mets ce vœu aux voix.

Après vote, ce vœu est rejeté à la majorité, le groupe Écologistes et solidaires, Monsieur Evangelos VATZIAS et Madame Bai-Audrey ACHIDI votant pour et le groupe Avec vous, pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Le vœu est donc rejeté. Je vous souhaite à toutes et tous de très bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine. Bonsoir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 10.